

2024

COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ DES MISSIONS LOCALES

ÉDITO

Nous avons le plaisir de vous présenter le bilan 2024 de l'AREFIE. Cette année encore, l'AREFIE a été à la hauteur des enjeux et de l'actualité, tout en ajustant et en déployant une riche palette de projets et d'actions.

Dans le contexte de la Loi pour le Plein Emploi, l'AREFIE a joué tout son rôle de représentation et d'animation en se donnant comme boussole l'écoute du réseau et le relais de ses préoccupations et de ses orientations, auprès des institutions et de nos partenaires.

En effet, nous croyons à la force des territoires, qui agissent dans la proximité pour s'adapter aux besoins et attentes des populations et de l'écosystème. C'est cette proximité qui donne tout son sens aux politiques publiques et que nous portons et relayons.

En tant qu'élus locaux et responsables des Missions Locales, PLIE et MDE que nous présidons, nous restons plus que jamais attachés à cette capacité d'action et à sa reconnaissance, qui fait l'originalité de notre réseau en lui conférant une place toute particulière dans le paysage des politiques publiques de l'insertion et de l'emploi.

Cette reconnaissance a densifié encore les sollicitations en 2024, d'abord de notre réseau, mais aussi des pouvoirs publics, dans un processus de travail itératif et collaboratif. Les nombreuses contributions avec nos partenaires sont le signe que l'AREFIE est devenue incontournable dans le système d'acteurs régional. Nous nous en félicitons.

La fonction d'animation opérationnelle déployée par l'AREFIE, au service du réseau et des territoires, s'illustre par des actions aussi diverses que l'aide au pilotage des politiques publiques, l'appui technique, l'analyse et l'observation, l'échanges de pratiques, etc.

En 2024, en complément de nos activités récurrentes, la multiplicité des sollicitations liées à la préparation des nouvelles orientations et processus de travail, a entraîné un surcroît d'activités que l'équipe de l'AREFIE a su relever, dans la qualité. Nous tenons particulièrement à remercier son engagement.

Cette qualité a d'ailleurs été reconnue par l'obtention du label du réseau des Missions Locales en septembre délivré par l'Union Nationale des Missions Locales (UNML). En effet, l'AREFIE a validé la totalité des critères du référentiel de labélisation et répond ainsi pleinement aux missions.

Nous remercions également, les financeurs qui soutiennent l'AREFIE, et dont la confiance ne s'est jamais démentie.

Vous découvrirez dans ce bilan l'étendue et la richesse de notre activité, nous en souhaitons bonne lecture !

Les co-Présidents



Patrick DEHEN



Thomas LHERMITTE

SOMMAIRE

1 LES FAITS MARQUANTS 2024	5
2 LES MISSIONS LOCALES DANS LES HAUTS-DE-FRANCE	7
2.1 . Le réseau des Missions Locales et l'AREFIE	7
2.2 . La vocation des Missions Locales	8
2.3 . Les ressources du réseau	9
3 LES JEUNES ACCOMPAGNÉS PAR LES MISSIONS LOCALES	10
3.1 . D'où viennent les jeunes accueillis en Mission Locale ?	10
3.2 . Qui sont les jeunes accompagnés en Mission Locale ?	11
3.3 . Repérer les jeunes	13
4 LA COMMUNICATION	14
5 LE PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT	16
5.1 . L'accueil et le diagnostic	16
5.2 . Les parcours d'accompagnement : le PACEA et le CEJ	17
5.3 . Un accompagnement renforcé pour des publics spécifiques	13
6 DÉVELOPPER L'AUTONOMIE DES JEUNES ET L'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL	30
6.1 . Faciliter l'accès au logement	30
6.2 . Accompagner les jeunes vers une mobilité adaptée	31
6.3 . La mobilité internationale	31
6.4 . L'accès aux droits et la citoyenneté	33
6.5 . L'accès à la culture, aux loisirs et au sport	35
7 PRENDRE SOIN DE SA SANTÉ ET GAGNER EN BIEN-ÊTRE	36
7.1 . Prévention et promotion de la santé	37
7.2 . Focus sur l'activité des psychologues en Mission Locale	38
8 ALLER VERS L'EMPLOI	39
8.1 . Les Missions Locales : un tremplin vers le monde professionnel	39
8.2 . Se former avec la Mission Locale	41
8.3 . L'accès des jeunes à l'emploi	44
8.4 . L'alternance : un moyen d'insertion professionnelle efficace	45
8.5 . L'Insertion par l'Activité Économique : une étape vers l'emploi de plus en plus mobilisée par les Missions Locales	47
8.6 . Le parrainage	49
9 LES PERSPECTIVES 2025	51
Index	52
L'annuaire des Missions Locales des Hauts-de-France	53
Indicateurs clés par département	54

LES FAITS MARQUANTS 2024

Une année 2024 riche de bouleversements

La loi Plein Emploi votée le 18 décembre 2023 redessine la philosophie et la mise en œuvre des politiques de l'emploi et de l'insertion sur le plan national. Son ambition est d'améliorer l'accompagnement des demandeurs d'emploi et des entreprises. Dans cette perspective, elle vise trois transformations majeures :

- **Le déploiement d'un accompagnement renforcé.** La loi promeut un parcours usager plus lisible avec des critères d'orientation partagés entre les principaux opérateurs. Elle prévoit également la généralisation d'un accompagnement rénové, avec une inscription obligatoire de tous les demandeurs d'emploi à France Travail, nouveau nom de l'opérateur Pôle Emploi. Enfin, elle instaure une démarche commune entre les opérateurs dans les relations aux entreprises ;
- **Une coopération structurée entre tous les acteurs de l'emploi et de l'insertion.** La loi crée ainsi le Réseau Pour l'Emploi. Il repose sur une logique de patrimoine commun, afin de répondre aux besoins des demandeurs d'emploi, en particulier des plus éloignés de l'emploi, comme à ceux des employeurs. Concrètement, il implique un ensemble de pratiques communes concernant l'orientation, l'accompagnement, la formation et l'insertion. Il est piloté par l'opérateur France Travail, les Missions locales, le réseau Cap emploi, les services publics de l'État, les collectivités territoriales et les porteurs de solutions dans les territoires. Le Réseau Pour l'Emploi introduit une nouvelle gouvernance sous la forme de comités de pilotage, co-présidés par l'État et les collectivités territoriales à chaque échelon territorial. ;
- **L'amélioration de l'accès à l'emploi pour les personnes en situation de handicap** en adaptant les dispositifs de droit commun.

Ces changements et leurs impacts sont d'ores et déjà perceptibles en 2024 et se mettent progressivement en place. Le réseau des Missions Locales des Hauts-de-France y prend toute sa place en veillant à la bonne prise en compte des spécificités des publics jeunes qu'il accompagne.

LE DÉPLOIEMENT DE LA LABELLISATION DES MISSIONS LOCALES

À l'initiative de l'Union Nationale des Missions Locales (et en lien étroit avec la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP)), le réseau national des Missions Locales a entrepris une démarche d'amélioration continue. Celle-ci s'appuie sur un processus de labellisation. Sur la base d'un référentiel, chaque Mission Locale est invitée à faire le point sur son fonctionnement et sur les services qu'elle délivre et à mettre en place un plan d'amélioration continue. En 2024, toutes les Missions Locales du réseau des Hauts-de-France ont été sensibilisées et formées à la démarche et ont commencé les travaux pour se préparer à l'audit. 8 d'entre elles ont déjà été labellisées par la commission nationale qui délivre ce label. Toutes les Missions Locales devront avoir été auditées d'ici la fin du premier semestre 2026.

LE DÉVELOPPEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT À LA SANTÉ MENTALE

La santé mentale des jeunes de 16 à 25 ans est une préoccupation croissante, notamment en raison des pressions scolaires, professionnelles et sociales qu'ils subissent. Cette période de transition vers l'âge adulte est marquée par des défis importants, tels que l'orientation, l'entrée sur le marché du travail ou encore l'affirmation de soi. Les symptômes de stress, d'anxiété ou encore de dépression sont de plus en plus exprimés, ces derniers pouvant être accrus par d'autres facteurs comme l'isolement, les réseaux sociaux ou encore les incertitudes liées à l'avenir.

L'accès limité aux soins psychologiques et la stigmatisation autour de la santé mentale rendent la prise en charge parfois difficile. Il est donc essentiel de renforcer la prévention, de favoriser l'accès à un accompagnement adapté et d'encourager le dialogue autour de ces sujets pour permettre aux jeunes de mieux gérer leur bien-être mental et émotionnel.

Pour répondre à ces enjeux, les Missions Locales des Hauts-de-France via l'AREFIE ont contractualisé une convention de partenariat avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) afin de déployer des psychologues cliniciens directement dans leurs structures.

LES MISSIONS LOCALES DANS LES HAUTS-DE-FRANCE

2.1 ■ Le réseau des Missions Locales et l'AREFIE

Le réseau des Missions Locales dans les Hauts-de-France présente une forte particularité : la moitié d'entre elles sont associées dans un même organisme à un autre outil d'insertion territorial, qui peut être un Plan Local pour Insertion et l'Emploi (PLIE) ou une Maison de l'Emploi et de la formation (MDE/MEF).

42

MISSIONS LOCALES (ML)

21

MAISONS DE L'EMPLOI (MDE)/
MAISONS DE L'EMPLOI ET
DE LA FORMATION (MEF)

27

PLANS LOCAUX POUR L'INSERTION
ET L'EMPLOI (PLIE)

19

ML SEULES

4

ML + PLIE

14

ML + PLIE + MDE

5

ML + MDE

L'AREFIE ET SES MISSIONS

Créée en janvier 2016 à l'initiative des élus locaux dans le contexte de la fusion des régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie, l'Association Régionale des Élus pour la Formation, l'Insertion et l'Emploi (AREFIE) Hauts-de-France joue un rôle clé dans l'accompagnement et la coordination des politiques d'emploi et de formation sur le territoire.

En tant qu'Association Régionale des Missions Locales (ARML), l'AREFIE joue un rôle unique en intégrant également la gestion des PLIE et des MDE/MEF, ce qui lui permet d'avoir une vision transversale des problématiques d'insertion sociale et professionnelle et de mieux structurer l'accompagnement des publics.

Ses missions s'articulent autour de plusieurs axes : fédérer et **représenter le réseau** auprès des pouvoirs publics, **accompagner la réflexion des élus** pour développer des projets territoriaux, **analyser et harmoniser** les politiques publiques de l'emploi et enfin **renforcer la professionnalisation des acteurs** via la formation, l'échange et l'analyse de pratiques. L'AREFIE joue également un rôle clé dans la valorisation des actions menées par le réseau, le développement de partenariats régionaux et le renforcement des liens entre les jeunes en insertion et le monde économique.

UN ANCRAGE TERRITORIAL FORT ET DES SYNERGIES LOCALES

L'AREFIE s'appuie sur un réseau de partenaires institutionnels et économiques, collaborant étroitement avec les entreprises, les établissements de formation, les collectivités et les services de l'État. Son action est en synergie avec les réseaux nationaux, notamment l'Union Nationale des Missions Locales (UNML) et l'Alliance Villes Emploi (AVE), qui fédèrent respectivement les Missions Locales, les MDE et les PLIE au niveau national.

Grâce à cette approche concertée, l'AREFIE contribue activement à la mise en œuvre de politiques publiques, facilitant l'accès à l'emploi et à la formation des jeunes et des demandeurs d'emploi, en adaptant les réponses aux besoins spécifiques des territoires des Hauts-de-France.

2.2 ■ La vocation des Missions Locales

Les Missions Locales des Hauts-de-France occupent une place centrale dans l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie et l'insertion socioprofessionnelle en offrant un soutien personnalisé pour répondre aux défis rencontrés par les jeunes de 16 à 25 ans dans leur parcours vers l'emploi, la formation et l'accès aux droits.

1

Accéder aux droits et à l'autonomie

L'accès aux droits est une dimension fondamentale du travail des Missions Locales. Elles offrent des conseils et un accompagnement personnalisé pour aider les jeunes à comprendre et à accéder à leurs droits dans divers domaines, tels que le logement, la mobilité, la santé, ou les aides financières.

Grâce aux conseils individualisés et aux ateliers collectifs, elles les aident à mieux se saisir des procédures administratives de manière autonome.

2

Se former tout au long de sa vie

Dans un marché du travail en constante évolution, l'acquisition de compétences est essentielle. Conscientes de l'importance de la formation continue, les Missions Locales proposent des solutions adaptées pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes. Elles mettent en place des actions de développement des compétences, incluant des temps de formation, des programmes de remise à niveau et des séances de coaching.

Cet accompagnement vise à garantir une meilleure adaptation au marché du travail et à encourager une dynamique d'apprentissage proactive.

3

Déterminer son projet professionnel

Pour aider chaque jeune à bâtir un projet professionnel cohérent, les Missions Locales proposent un accompagnement personnalisé combinant entretiens individuels, ateliers collectifs et mises en situation professionnelle.

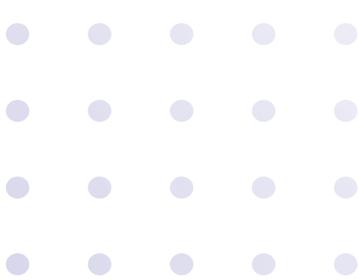
L'objectif est de permettre aux jeunes de mieux identifier leurs centres d'intérêt, d'évaluer leurs compétences et d'explorer les différentes opportunités du marché de l'emploi, afin d'élaborer un projet professionnel en adéquation avec leurs ambitions.

4

Trouver non pas un emploi, mais SON emploi

Les Missions Locales ne se contentent pas d'accompagner les jeunes dans leur recherche d'emploi, elles les aident à trouver un travail qui leur correspond vraiment.

Grâce à des partenariats avec les entreprises locales, des mises en relation avec des recruteurs, des offres de stages et d'alternance, elles favorisent une insertion durable sur le marché du travail.



2.3 ■ Les ressources du réseau

42

MISSIONS LOCALES
SUR LE TERRITOIRE RÉGIONAL

962

SITES D'ACCUEIL DONT
184 ANTENNES
736 LIEUX DE PERMANENCE
OU RELAIS

3 788

COMMUNES COUVERTES,
SOIT 100 % DU TERRITOIRE RÉGIONAL

2 054

PROFESSIONNELS AU SERVICE DES
JEUNES DONT **1 216** ETP CONSACRÉS
À L'ACCUEIL ET À L'ACCOMPAGNEMENT
DES JEUNES ET **130** ETP CONSACRÉS À
L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

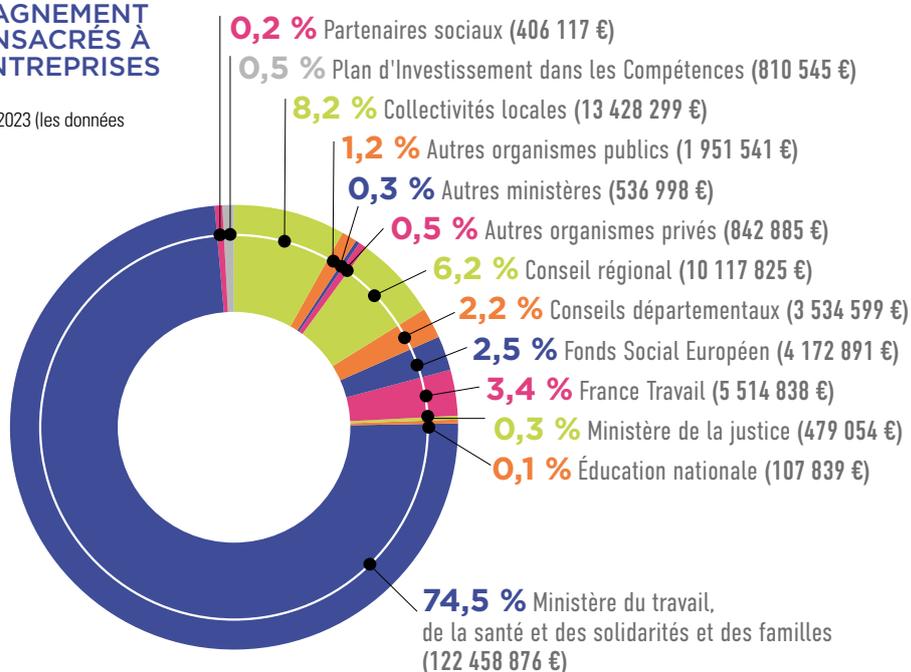
Source des données : ICARE, consolidation des données 2023 (les données d'ICARE sont toujours celle de l'exercice n-1)

COMMENT LE RÉSEAU DES MISSIONS LOCALES EST-IL FINANCÉ ?

Les Missions Locales sont des organismes de droit privé assurant une mission de service public. Leur principale source de financement provient de l'État, plus particulièrement du Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles, qui correspond en 2023 aux trois quarts des fonds alloués au réseau.

Le second principal apport du réseau provient des collectivités territoriales (locales, départementales et régionales) qui contribuent à hauteur de 17 % du total attribué.

Les financeurs du réseau des Missions Locales



LES JEUNES ACCOMPAGNÉS PAR LES MISSIONS LOCALES

3.1 ■ D'où viennent les jeunes accueillis en Mission Locale ?

S'inscrire à la Mission Locale pour un jeune est avant tout une démarche volontaire. Un jeune sur cinq déclare **pousser la porte de la structure de sa propre initiative**.

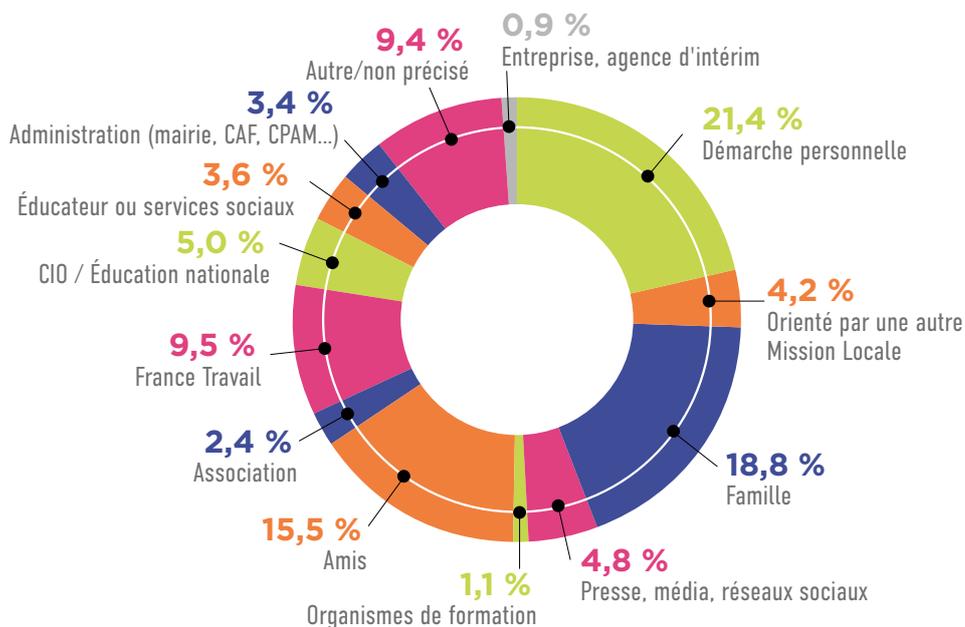
Depuis plusieurs années, des actions de communication et de sensibilisation auprès des familles ont permis de donner de la visibilité au réseau. Les parents pensent plus spontanément à se tourner vers la Mission Locale et accompagnent davantage leur enfant au premier rendez-vous avec un conseiller.

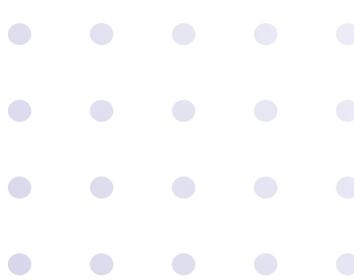
L'effet « bouche-à-oreille » a aussi toujours été un facteur important dans la visibilité des Missions Locales auprès des jeunes.

Ensemble, ces trois modalités de connaissance des Missions Locales représentent un peu plus de la moitié des jeunes reçus en premier accueil en 2024.

Les institutions et les acteurs économiques et sociaux contribuent pour environ un tiers des orientations : outre France Travail (un jeune sur dix), on peut citer les entreprises, les collectivités territoriales, les associations, l'Éducation nationale, les éducateurs, etc. Tous ces acteurs, qui interviennent à un moment ou à un autre dans le parcours du jeune, s'inscrivent dans une dynamique territoriale très forte, souvent à l'initiative ou en collaboration avec les Missions Locales.

Provenance des jeunes en 1^{er} accueil en 2024





3.2 ■ Qui sont les jeunes accompagnés en Mission Locale ?

Au titre de leur mission de service public, les Missions Locales accueillent et accompagnent, gratuitement et inconditionnellement, tous les jeunes en besoin d'un soutien dans la construction et la réalisation de leur **parcours d'insertion sociale et professionnelle**.

DÉFINITION

Jeune accompagné : On considère un jeune comme accompagné à partir du moment où il a bénéficié d'entretiens individuels, d'ateliers ou d'informations collectives avec la Mission Locale au cours de l'année. Ces entretiens peuvent aussi bien avoir été réalisés dans le cadre d'un parcours d'accompagnement contractualisé : Contrat d'Engagement Jeune, Parcours d'Accès Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie qu'en dehors de celui-ci. (source DGEFP)

Au cours de l'année 2024, 115 109 jeunes ont été accompagnés par les Missions Locales, représentant 11 % de l'ensemble des jeunes qui ont fréquenté ces structures à l'échelle nationale. Ce nombre est en légère augmentation, de 0,2 % par rapport à l'année 2023.

Département	Nb jeunes	Dont QPV*	Poids du département sur la région
Nord	55 690	14 158	48,4 %
Pas-de-Calais	28 458	6 397	24,7 %
Aisne	9 912	1 412	8,6 %
Oise	12 448	2 030	10,8 %
Somme	8 601	1 431	7,5 %
TOTAL HDF	115 109	25 428	100 %

* Le décret n° 2023-1 312 du 18 décembre 2023 a modifié le périmètre des quartiers « politique de la ville » (QPV). Ce nouveau périmètre est entré en vigueur le 01/01/2024, mais n'a pas été répercuté immédiatement dans les bases de données. En outre, plusieurs quartiers ont été référencés tardivement par les communes dans la Base d'Adresses Nationale et ces modifications n'ont pas pu être appliquées de façon rétroactive dans le système d'information des Missions Locales, ce qui a pu « sous-estimer » la quantification des QPV. Il convient donc, pour cette année 2024, d'observer une grande précaution dans l'interprétation des données QPV.

La baisse du nombre de jeunes accompagnés en Parcours d'Accompagnement Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA) s'explique par une diminution significative des moyens attribués par les pouvoirs publics au cadre d'accompagnement : la capacité financière de l'allocation PACEA est passée de 10,10 M€ en 2023 à 4,30 M€ en 2024, soit une baisse de 57 %.

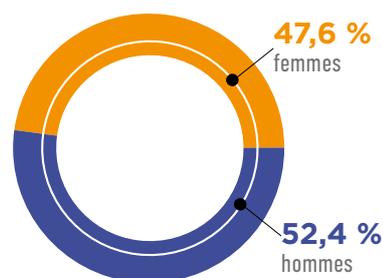
LA RÉPARTITION DU PUBLIC PAR GENRE

En 2024, la répartition du public par genre est identique à celle de l'année 2023, avec une part légèrement plus importante de jeunes hommes.

Cette répartition est cohérente avec la démographie de la région : selon l'INSEE en 2024, la catégorie des 16-25 ans dans les Hauts-de-France se compose de 51 % de jeunes hommes et 49 % de jeunes femmes.

Les cinq départements de la région présentent une relative homogénéité sur ce plan.

Répartition par genre



61 656

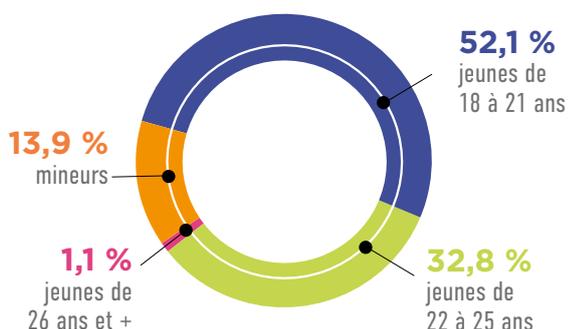
JEUNES ONT CONTRACTUALISÉ UN PACEA EN 2024 (-14 % PAR RAPPORT À L'ANNÉE 2023)

29 813

JEUNES ONT CONTRACTUALISÉ UN CEJ EN 2024 (-0,6 % PAR RAPPORT À L'ANNÉE 2023)

DEUX TIERS DU PUBLIC ONT MOINS DE 21 ANS

Répartition par âge



La catégorie d'âge des 18-21 ans, historiquement majoritaire, reste en 2024 la plus représentée avec plus de la moitié des jeunes (elle représentait 49 % du public en 2023). Cette classe d'âge est une période pivot pour la plupart des jeunes, marquée par la fin de l'enseignement secondaire. Pour les jeunes n'entrant pas en études supérieures, la question de l'insertion professionnelle devient prépondérante.

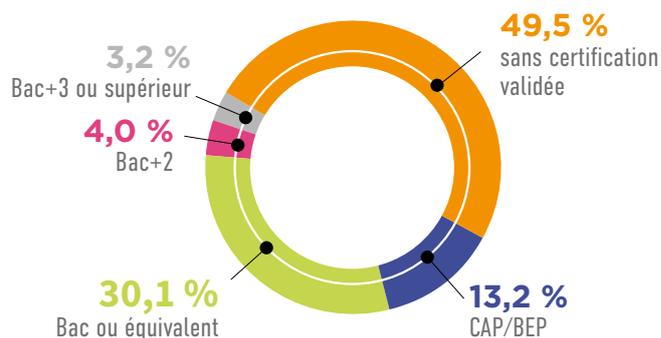
Elle est suivie par la tranche d'âge 22-25 ans, qui représente un jeune accompagné sur trois (en légère baisse par rapport à l'année 2023 où cette part s'élevait à 35 %).

Depuis la mise en place de l'obligation de formation des mineurs à la fin de l'année 2020, **le public mineur déscolarisé est devenu une frange significative du public accompagné par le réseau**. En 2024, les 16-17 ans comptent ainsi pour 14 % de l'ensemble des jeunes accompagnés et pour 27 % des jeunes accueillis pour la première fois dans les Missions Locales.

À l'autre bout du spectre se trouvent les jeunes **âgés de plus de 26 ans qui bénéficient d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)**, et qui ont engagé un parcours en CEJ. Les dispositions ministérielles permettent exceptionnellement aux Missions Locales de contractualiser cet accompagnement après leur 26^e anniversaire et de les suivre jusqu'à la veille de leurs 30 ans.

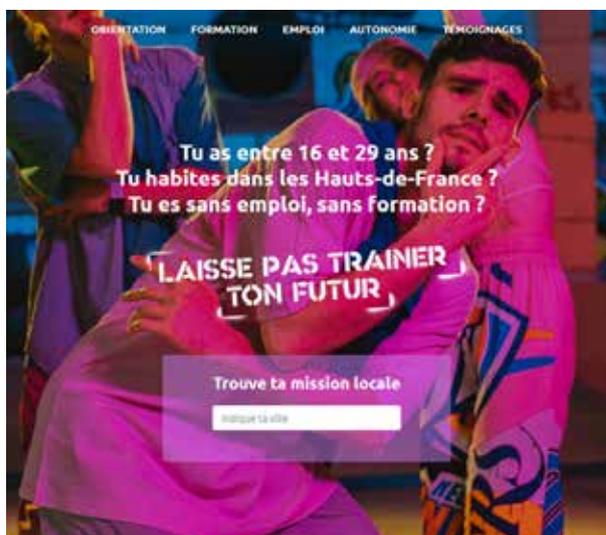
UN JEUNE SUR DEUX N'A AUCUN DIPLÔME

Répartition selon le niveau de diplôme



Le profil des jeunes, en termes de niveau de certification, est resté stable entre 2023 et 2024 : **la moitié des jeunes accompagnés ne possède aucun diplôme ou titre professionnel** (+1 % par rapport à 2023), et les bacheliers représentent un jeune sur trois.

Le repérage numérique se poursuit via le site régional LPTTF.



3.3 ■ Repérer les jeunes

Les premières déclinaisons du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) Repérage ont vu le jour en 2020 avec une démarche « d'aller vers » afin de repérer les jeunes « invisibles » du service public de l'emploi et de les orienter vers les Missions Locales. Le PIC Repérage fut l'occasion de créer ou recréer du lien entre les Missions Locales et les partenaires du territoire et de faire des études qualitatives et quantitatives sur les jeunes et les Missions Locales. Depuis la fin du PIC Repérage en mars 2023 (Appel à projet de 3 ans), les pratiques du repérage se sont installées dans le réseau des Missions Locales.

Ces pratiques perdurent notamment d'un point de vue administratif avec le système d'information i-Milo. Chaque Mission Locale peut ainsi distinguer les jeunes qui se présentent spontanément des jeunes qui ont été identifiés et orientés pour donner suite aux actions de Repérage.

LE REPÉRAGE EN 2024

Le repérage continue à se déployer sur tous les territoires, et plus particulièrement dans les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) depuis mars 2023.

Un appel à projet de deux ans a été lancé par le service Fonds Social Européen (FSE) de la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) afin de renforcer les parcours d'accompagnement des jeunes vivant dans les QPV. L'objectif est d'intégrer davantage de jeunes à la Mission Locale et d'augmenter le nombre de jeunes issus des QPV dans l'accompagnement renforcé du CEJ.

Cet appel à projet a fait l'objet d'un bilan intermédiaire en novembre 2024 afin de mesurer les premiers résultats des 18 Missions Locales des Hauts-de-France engagées.

État des lieux de la réalisation des actions au 31/12/2024



Zoom sur...

... le projet « Jeunes & Ambitieux » de RESA (Réussir en Sambre Avesnois)

Le projet « Jeunes & Ambitieux (J&A) », porté par Réussir En Sambre Avesnois (RESA) dans le cadre de l'appel à projet FSE+ Emploi Inclusion - Jeunesse Compétences, vise à accompagner les jeunes âgés de 16 à 29 ans des quartiers prioritaires qui ne sont pas identifiés par les dispositifs classiques d'insertion. Issu d'une expérimentation réussie de 3 ans menée dans le cadre de la Cité de l'Emploi, ce programme repose sur une démarche "d'aller vers", qui consiste à aller directement à la rencontre des jeunes sur le terrain.

Lancé en avril 2023, le projet s'est structuré avec une équipe de conseillers dédiés dont la mission est d'identifier les jeunes en difficulté, leur proposer un accompagnement adapté et les orienter vers des solutions durables (emploi, formation, etc.).

La méthode d'accompagnement est composée de 4 grandes étapes : Repérer, Remobiliser, Accompagner et Sécuriser.

- En premier lieu, l'équipe va à la rencontre des jeunes directement dans les quartiers prioritaires. L'objectif est d'instaurer un climat de confiance avec un public souvent réfractaire aux institutions et éloigné des dispositifs d'insertion;
- Une fois le lien établi, le conseiller J&A identifie les besoins des jeunes et les aide à lever les freins à leur insertion (accès aux droits, logement, démarches administratives, aides financières, ...);
- Les jeunes sont ensuite orientés vers la Mission Locale pour signer un CEJ de 12 mois (les 25+ sont dirigés vers le PLIE). Une transition en douceur est assurée grâce à une première rencontre tripartite avec le conseiller J&A, le jeune et le futur référent Mission Locale. Un suivi continu est également assuré par le conseiller J&A pour intervenir en cas de difficultés;
- Enfin, un suivi post-accompagnement est assuré en maintenant le lien avec les jeunes, afin de les accompagner dans de nouveaux projets ou de sécuriser leur insertion en emploi ou en formation.

LA COMMUNICATION

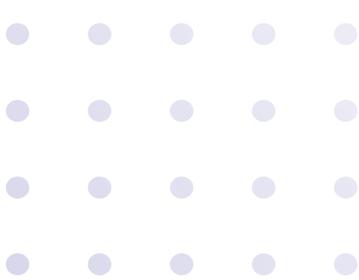
Au sein du réseau des Missions Locales, la communication prend des formes multiples, avec un même dessein : toucher une jeunesse plurielle, aux parcours aussi riches que contrastés. Jeunes urbains dont ceux issus des Quartiers de la Politique de la Ville (QPV), jeunes ruraux, mineurs comme majeurs, diplômés ou sans qualification, avec ou sans première expérience professionnelle : tous sont concernés. Les Missions Locales abordent une vaste palette de thématiques comme l'emploi, la santé, l'accès au logement, la mobilité, les loisirs, en adaptant leurs modes d'action aux usages des jeunes, notamment à travers les réseaux sociaux, la conception d'affiches ou encore l'organisation d'événements fédérateurs.

Parmi ces initiatives, « Le rendez-vous des Missions Locales » s'est imposé, depuis 2018, comme un événement emblématique. L'édition 2024, intitulée « La parole aux jeunes », s'est tenue le 9 décembre au Louvre-Lens Vallée et a rassemblé près de 250 participants : des jeunes, bien sûr, mais aussi de nombreux partenaires institutionnels.

La manifestation a été marquée par la présence de Monsieur Bruno Drolez, Directeur de la Direction Régionale de l'Economie de l'Emploi du Travail et des Solidarités (DREETS), de Monsieur Farid Boukercha, Adjoint au Maire de Lens, ainsi que de Messieurs Patrick Dehen et Thomas Lhermitte, co-présidents de l'AREFIE. À cette occasion, une convention régionale a été signée entre l'AREFIE, les Missions Locales et Action Logement représentée par Monsieur Roger Thiriet Président et Monsieur Nicolas Verhille Vice-Président.

Temps fort de la journée, les jeunes ont pris la parole pour témoigner de leur expérience autour de la mobilité locale et internationale, de l'apprentissage, de l'orientation, de l'accès à l'emploi, à la formation, à la santé, aux loisirs et au sport. Selon les professionnels présents, ce dialogue ouvert a permis de faire émerger toute l'authenticité, la pertinence et la diversité des regards portés par la jeunesse sur son avenir.





Zoom sur...

... la stratégie de communication à destination des jeunes de la Mission Locale de Thiérache

Entretien avec **Paul Meurice**, chargé de communication.

Pouvez-vous nous parler de votre approche pour communiquer avec les jeunes ?

Paul Meurice : À la Mission Locale de Thiérache, la communication repose sur des approches originales afin de capter l'attention des jeunes de 16 à 25 ans. L'objectif est de rendre l'information accessible, engageante et en adéquation avec leurs habitudes numériques.

Quels types de supports utilisez-vous ?

P.M. : Pour aborder des thématiques sensibles ou complexes, différents supports sont mis en place, notamment les bandes dessinées et les vidéos. Les BD facilitent la compréhension de sujets importants tels que la vie affective et sexuelle ou la lutte contre les discriminations. Ce format, à la fois ludique et pédagogique, attire l'attention et permet une meilleure appropriation des messages. Nous l'avons utilisé par exemple dans le cadre des ateliers « Casse ton cliché » sur la vie affective et sexuelle. Les vidéos occupent également une place essentielle dans notre stratégie de communication. Qu'il s'agisse de clips de prévention ou de reportages sur les actions menées, elles permettent d'établir un lien direct et authentique

avec les jeunes. Par exemple, un film de prévention sur le harcèlement, réalisé par des jeunes, a été projeté lors de la journée nationale contre le harcèlement, renforçant l'impact du message en donnant la parole aux premiers concernés.

Comment utilisez-vous les réseaux sociaux pour toucher votre public ?

P.M. : Les réseaux sociaux sont un levier incontournable. Nous sommes présents sur Instagram, TikTok et Facebook pour diffuser nos contenus de manière dynamique. Nous privilégions des formats courts, des visuels percutants et des outils interactifs comme les quiz ou sondages pour stimuler l'engagement et encourager la participation des jeunes.

Votre approche en matière de communication est-elle amenée à évoluer ?

P.M. : Oui. Notre approche évolue en permanence pour s'adapter aux attentes et aux tendances actuelles. En diversifiant nos supports et en impliquant directement les jeunes, nous ne cherchons pas seulement à informer, mais aussi à créer un espace de dialogue et d'échange. Plus qu'un simple canal de diffusion, notre communication devient un véritable outil d'implication et d'expression.



LE PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT

5.1 ■ L'accueil et le diagnostic

Dans le cadre de leur mission de service public, les Missions Locales **accueillent inconditionnellement tous les jeunes de 16 à 25 ans** déscolarisés qui expriment un besoin d'appui sur leur parcours d'insertion sociale et professionnelle.

En 2024, les Missions Locales de la région Hauts-de-France ont accueilli 41 463 nouveaux jeunes, soit une augmentation de 1,5 % par rapport à l'année 2023.

Département	Nb jeunes accueillis	Evo/même mois de l'année N-1
Nord	19 797	+2,1 %
Pas-de-Calais	9 542	-0,5 %
Aisne	3 832	+3,6 %
Oise	5 099	+2,7 %
Somme	3 193	+0,5 %
TOTAL HDF	41 463	+1,5 %

L'entretien de premier accueil est un échange qui fait partie intégrante du parcours d'accompagnement du jeune. S'il ne se limite pas à un accueil administratif ni à un « entretien sans lendemain », il permet de commencer à évoquer les aspirations du jeune, son parcours avant de pousser la porte de la Mission Locale, ses atouts et les difficultés sur lesquelles il pourra être accompagné par le conseiller.

Les premiers entretiens permettent d'affiner cette analyse et de livrer un véritable **diagnostic approfondi**, qui servira de fondation à la mise en place du parcours d'accompagnement. Le jeune et son conseiller seront en mesure de fixer des objectifs, d'en hiérarchiser les priorités, d'acquérir une visibilité à plus long terme et se projeter.

Les conclusions du diagnostic approfondi sont comparables pour le jeune à **une carte et une boussole** qui lui permettront, à chaque étape importante, de faire le point, de capitaliser sur ses réussites et de se motiver pour les prochaines étapes de son parcours vers l'emploi.

Même si le diagnostic s'adresse initialement aux jeunes qui prennent contact pour la première fois avec la Mission Locale, il peut s'appliquer par exemple à un jeune qui renoue avec la Mission Locale après une période de formation ou d'emploi d'une durée significative. L'objectif est de rester en cohérence avec la situation du jeune et d'adapter au mieux les accompagnements.

Ce diagnostic est également une étape préliminaire à toute contractualisation d'un accompagnement renforcé dans le cadre du PACEA ou du CEJ. En « mettant à plat » les besoins et les moyens pour y répondre en toute transparence, il permet de valider l'engagement du jeune sur la durée.

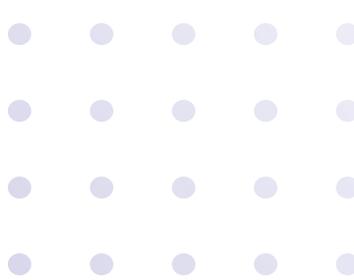
En 2024, 66 171 jeunes ont bénéficié d'un diagnostic approfondi.

41 463

NOUVEAUX JEUNES
ACCUEILLIS

66 171

JEUNES ONT
BÉNÉFICIÉ
D'UN DIAGNOSTIC
APPROFONDI



5.2 ■ Les parcours d'accompagnement : le PACEA et le CEJ

LA COEXISTENCE DE DEUX PARCOURS POUR MOBILISER LES JEUNES DANS LA CONSTRUCTION DE LEUR ACCOMPAGNEMENT ET EN AJUSTER LES PHASES EN FONCTION DE LEUR PROJET D'INSERTION

Depuis l'année 2022, les conseillers peuvent orienter les jeunes vers deux principaux cadres d'accompagnement contractuels :

- Le Parcours d'Accompagnement Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA);
- Le Contrat d'Engagement Jeune (CEJ).

L'orientation des jeunes vers l'un de ces dispositifs se fait avec leur approbation et à l'issue d'un diagnostic approfondi. En 2024, parmi les 115 109 jeunes accompagnés dans les Hauts-de-France, **18,81 % ont intégré un PACEA (soit 21 656 jeunes) et 25,9 % un CEJ (soit 29 183 jeunes).**

Il convient de rappeler que tous les jeunes ne rejoignent pas nécessairement un dispositif et qu'ils peuvent être soutenus en dehors de ces cadres. Par ailleurs, tous les jeunes reçus à la Mission Locale n'ont pas vocation à être accompagnés sur le long terme. Certains jeunes peuvent se rendre en Mission Locale pour un besoin ponctuel : recherche de job d'été, consultation des offres en libre-service, utilisation de l'espace informatique de la Mission Locale. . .

Le PACEA et le CEJ permettent aux professionnels de structurer les parcours des jeunes et de mobiliser l'offre de services d'accompagnement global proposée par les Missions Locales : entretiens, ateliers, actions collectives, mobilisation de l'offre de services des partenaires, immersions en milieu professionnel, etc.

Si l'offre de service mobilisée dans les deux parcours reste similaire, la coexistence du PACEA et du CEJ est essentielle pour assurer un droit à l'accompagnement au plus grand nombre de jeunes. Leur coexistence permet en effet de :

- **Structurer le parcours du jeune différemment** : en particulier en termes d'intensivité de l'accompagnement;
- **D'élargir l'accès au droit à l'accompagnement** : le CEJ n'est pas accessible pour les jeunes en scolarité, en formation ou qui n'ont pas la capacité de s'investir sur un accompagnement intensif;
- **D'assurer une poursuite d'accompagnement** : le CEJ dure au maximum 18 mois, à l'issue desquels les conseillers peuvent mobiliser le PACEA si le jeune n'a pas encore accédé à une situation pérenne;
- **D'assurer une réorientation en cas de rupture de parcours** : le conseiller peut réorienter vers le PACEA un jeune en CEJ qui, pour diverses raisons, ne se retrouve plus en capacité de suivre un accompagnement intensif;
- **Respecter la volonté des jeunes** : la contractualisation d'un accompagnement est mise en œuvre sur la base du volontariat. En fonction de ses besoins et de ses attentes, le jeune est orienté vers l'un ou l'autre de ces cadres d'accompagnement.

21 656

JEUNES ONT INTÉGRÉ
UN PACEA

29 183

JEUNES ONT INTÉGRÉ
UN CEJ

LE PACEA : UN CADRE D'ACCOMPAGNEMENT POUR INDIVIDUALISER ET ADAPTER LE PARCOURS DE CHAQUE JEUNE

Le PACEA est un cadre d'accompagnement destiné aux jeunes de 16 à 25 ans révolus. Il est constitué de phases d'accompagnement successives pour une durée de 24 mois consécutifs et est renouvelable si nécessaire. Les phases, les objectifs et le plan d'action sont coconstruits par le conseiller et par le jeune, en accord avec le diagnostic réalisé.

Il existe 4 types de phases mobilisables :

- Définir et formaliser son projet personnel et professionnel ;
- Mettre en œuvre son projet personnel et professionnel ;
- Accéder à l'autonomie et sécuriser son parcours ;
- Le Parcours d'Intégration par l'Apprentissage de la Langue (PIAL) .

Les objectifs et le contenu de chaque phase font l'objet d'une évaluation à leur terme, afin de mesurer avec le jeune sa progression vers l'emploi et l'autonomie. Dans la construction du parcours, le conseiller peut mobiliser toute l'offre territoriale de services. Une allocation ponctuelle peut également être mobilisée sous conditions, pour soutenir financièrement le jeune dans les actions entreprises.

LE CEJ : UN DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT INTENSIF POUR ACCOMPAGNER LES JEUNES VERS L'EMPLOI DURABLE

Le CEJ est un dispositif d'accompagnement intensif destiné aux jeunes de 16 à 25 ans révolus (30 ans pour les jeunes bénéficiant d'une reconnaissance de travailleur handicapé qui ne sont ni en études, ni en formation et qui rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi durable). Le CEJ ouvre aux bénéficiaires un droit à l'accompagnement et un droit à l'allocation.

Il vise à soutenir les jeunes présentant un risque élevé d'exclusion professionnelle et qui sont prêts à s'engager dans un accompagnement particulièrement intensif qui les mobilise plusieurs heures par semaine (au moins 15 heures) pendant la durée du contrat.

LE DROIT À L'ACCOMPAGNEMENT

Un jeune ayant contractualisé un CEJ s'engage, sur une période pouvant aller jusqu'à 12 mois (18 mois dans certains cas dérogatoires), à réaliser 15 à 20 heures d'activités hebdomadaires. Cet accompagnement se traduit notamment par :

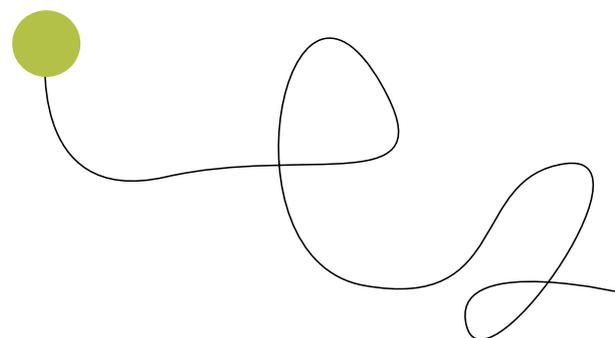
- La participation à des entretiens individuels ;
- La participation à des ateliers et actions collectives organisés par la Mission Locale ou un partenaire ;
- Des démarches en autonomie ;
- La mobilisation de l'ensemble de l'offre de services proposée par la Mission Locale et les partenaires du territoire ;
- La mobilisation de solutions structurantes (formation, service civique, EPIDE, E2C, emplois aidés, IAE, etc.).

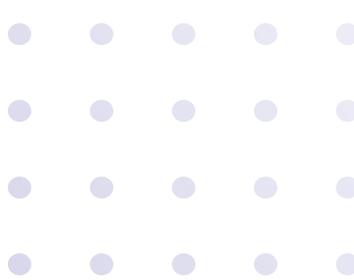
LE DROIT À L'ALLOCATION

Pour sécuriser le parcours, le CEJ offre aux bénéficiaires la possibilité de percevoir une allocation mensuelle, cumulable avec certains types de revenus.

Le montant du droit à l'allocation est évalué en fonction de l'âge et du niveau de ressources du jeune :

- 552,29 € lorsque le jeune est majeur et fiscalement autonome ou rattaché à un foyer fiscal non imposable ;
- 331,17 € lorsque le jeune est majeur et fiscalement autonome ou rattaché à un foyer fiscal à faibles revenus (première tranche du barème de l'impôt) ;
- 220,92 € lorsque le jeune est mineur et fiscalement autonome ou rattaché à un foyer fiscal non imposable ou à faibles revenus (première tranche du barème de l'impôt).





Zoom sur...

... le « Challenge d'Hiver » annuel organisé par le GIP AGIRE Val de Marque pour les jeunes de différentes Missions Locales de la métropole Lilloise

Entretien avec **Wâdie Zerrouki**, *conseiller en insertion sociale et professionnelle et référent du CEJ*. Âgé de 26 ans, il a lui-même été accompagné par la Mission Locale, ce qui l'a sensibilisé aux bonnes pratiques de l'accompagnement des jeunes. Il s'inspire de son expérience pour coconstruire des initiatives qui s'inscrivent dans la durée, notamment autour du Challenge d'Hiver, une action phare qui se déploie chaque année depuis trois ans.

Quel est l'objectif du Challenge d'Hiver ?

Wâdie Zerrouki : Le Challenge d'Hiver vise à remobiliser les jeunes en difficulté d'insertion, à renforcer leur confiance en eux et à les recentrer sur leurs projets professionnels. Ce programme s'adresse particulièrement à des jeunes inscrits en dispositifs, dont 37 jeunes CEJ ou CEJ-JR (Jeunes en Rupture). Il s'appuie sur une phase intensive d'ateliers interconnectés, conçue comme un véritable accélérateur de parcours pour les jeunes qui y participent.

Comment s'est déroulée l'édition de cette année ?

W.Z. : Le défi a reposé sur une variété d'activités coanimées avec des partenaires locaux. Parmi les temps forts, on peut citer :

- Une session de réalité virtuelle : les jeunes sont immergés dans un jeu de désamorçage de bombe, une activité qui stimule différentes compétences psychosociales : la capacité à prendre des décisions constructives, la communication, l'esprit d'équipe et l'écoute ;
- Des ateliers permettant d'aider les jeunes à identifier leurs blocages émotionnels et à franchir les premières étapes vers leur projet professionnel ;
- Des ateliers de boxe, avec un vice-champion olympique qui travaille sur le dépassement de soi à travers le sport et aide les jeunes à surmonter leurs propres défis ;
- Des sessions de recrutement avec différentes entreprises ayant des besoins actuellement : Quick, Triselec, Alkine Intérim.

Ce projet n'aurait jamais pu voir le jour sans le financement et soutien essentiel de la Métropole Européenne de Lille (MEL) et de l'État, combiné au maillage territorial existant – notamment le club de prévention Horizon9, les UTPAS, France Travail, et les intervenants ayant contribué à la réalisation des ateliers mentionnés ci-dessus. Tous contribuent à créer un environnement où les jeunes peuvent retrouver confiance en eux et amorcer des démarches concrètes pour leur avenir dans le cadre du CEJ.

Quels sont les bénéfices pour les jeunes ?

W.Z. : Les résultats de ces actions sont concrets : un jeune a décroché un poste chez Quick, un autre a entamé un service civique avec le club de football de Lys-lez-Lannoy, tandis qu'un jeune déscolarisé envisage une insertion dans le secteur de la coiffure. Quatre jeunes ont démarré une formation d'aide-soignant à l'IFSI de Roubaix. Enfin, une formation en maçonnerie a été engagée avec un CFA du territoire pour un des jeunes ayant pris part au challenge.

Des perspectives pour 2025 ?

W.Z. : Cette dynamique s'inscrit dans un cadre plus large comprenant d'autres initiatives innovantes et qui continueront en 2025. Plusieurs actions collectives du même type se poursuivront durant l'année, associant l'ensemble des acteurs du territoire. Par ailleurs, les opérations de type « recruter autrement » devraient se développer. Il s'agit d'événements « emploi » où des recruteurs anonymes sont mélangés aux jeunes accompagnés, dans un cadre décontracté mêlant ateliers sportifs, culinaires, ... avec des échanges professionnels une fois l'identité des recruteurs dévoilée.

5.3 ■ Un accompagnement renforcé pour des publics spécifiques

L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES PLACÉS SOUS MAIN DE JUSTICE

Les jeunes placés sous main de justice constituent une préoccupation majeure des pouvoirs publics et des élus locaux. Ce public évolue dans un environnement social fragile et cumule de nombreuses difficultés : manque de qualifications, difficultés financières et d'accès aux droits, problématiques de santé, de mobilité, de logement, etc.

DÉFINITION

Jeune placé sous main de justice : Un jeune placé sous main de justice est un mineur ou un jeune adulte soumis à une mesure judiciaire restrictive ou privative de liberté, décidée par une autorité judiciaire. Ces mesures peuvent inclure le contrôle judiciaire, l'assignation à résidence sous surveillance électronique, l'incarcération en milieu fermé ou ouvert, des peines alternatives à l'emprisonnement, des aménagements de peine ou des sanctions socio-judiciaires.

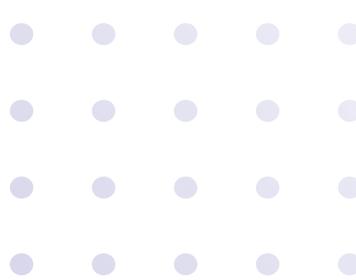
Afin de sécuriser les parcours de ce public et de limiter les risques de récidive, l'AREFIE, la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires (DISP) Grand Lille, la Direction Régionale de l'Économie, des Entreprises, du Travail et des Solidarités (DREETS) des Hauts-de-France et la Direction Interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DIRPJJ) Grand Nord sont signataires d'une convention régionale depuis 2017 afin de mettre en œuvre le projet « **Inserjeunesjustice** » sur le territoire des Hauts-de-France. Par leurs financements, ces partenaires institutionnels soutiennent **les actions de 12 Missions Locales intervenant auprès des jeunes placés sous main de justice**, en milieu fermé et en milieu ouvert.

L'accompagnement proposé par les Conseillers Justice Mission Locale à ces jeunes complète l'offre de services territoriale proposée par les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP) et par les structures de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ).

L'intervention en milieu fermé a pour objectif de renforcer l'accompagnement existant. Il permet aux jeunes d'accéder à une offre de service de droit commun pour préparer leur projet de vie à la sortie de détention : définir un projet professionnel, lever les freins périphériques, etc. La continuité de l'accompagnement en milieu ouvert permet de maximiser la sécurisation des parcours des jeunes accompagnés dans le cadre du projet Inserjeunesjustice. Les référents justice des 12 Missions Locales font le lien avec les autres Missions Locales du territoire pour assurer la poursuite de l'accompagnement du jeune à sa sortie de détention, dès lors qu'il retourne vivre sur son territoire d'origine.

Le profil des jeunes sous main de justice accompagnés en 2024 dans les Hauts-de-France

Département	Nb jeunes sous main de justice accompagnés	Dont mineurs	Nb jeunes orientés vers le PACEA	Nb jeunes orientés vers le CEJ
Milieu fermé	1 331	86	85	67
Milieu ouvert	2 418	856	670	587



Zoom sur...

... les ateliers « Motivation » animés à la Mission Locale de Dunkerque (Entreprendre Ensemble)

Entretien avec **Gwénaëlle Picaud**, conseillère en insertion et référente Justice.

Quels sont l'origine et l'objectif de ces ateliers « Motivation » ?

Gwénaëlle Picaud : Les ateliers "Motivation" sont nés d'un constat lors d'une table ronde sur les métiers de l'industrie : de nombreux jeunes ne se sentent pas prêts à intégrer le monde du travail, notamment en raison du stress et d'un manque de confiance en eux. Certains jeunes, lors d'événements comme le DK Job, n'osent pas aller vers les recruteurs, révélant un besoin de travailler d'abord sur le savoir-être et la gestion du stress.

Ces ateliers ont été élaborés en collaboration avec plusieurs partenaires, notamment le GRETA et France Travail, dans le but d'accompagner les jeunes dans leur préparation aux entretiens d'embauche et de développer leurs compétences comportementales.

Comment s'est organisée la première édition de ces ateliers ?

G.P. : Ces premiers ateliers, organisés sur une journée complète, avaient pour ambition d'offrir aux participants un environnement bienveillant et neutre où ils pouvaient travailler sur leur posture professionnelle. Huit participants (4 jeunes et 4 adultes (+ 26 ans)) ont pris part à cette initiative, encadrés par une équipe composée de deux intervenants du GRETA, un de France Travail, un du Programme Personnalisé d'Accompagnement à l'Insertion Professionnelle (PPAIP) et moi-même (Gwénaëlle).

Le contenu des ateliers, à la fois ludique et pédagogique, comprenait :

- Des simulations d'entretiens individuels, permettant aux jeunes de s'exercer dans des conditions réalistes et de recevoir un retour personnalisé ;
- Des activités pratiques et immersives, via un jeu de cartes spécialement adapté pour proposer des mises en situation de profils neutres, évitant ainsi tout sentiment d'exposition ou de jugement ;

- Un travail approfondi sur la communication, incluant l'intonation, le volume de la voix, l'élocution et la valorisation des compétences.

Les jeunes sont repartis avec des supports concrets, tels que des fiches de compétences et des conseils pratiques pour mieux se préparer aux entretiens, assurant ainsi une continuité dans leur apprentissage.

Quels profits en tirent les jeunes ?

G.P. : Les retours des participants ont été très positifs. La dynamique interactive et plus individuelle a permis aux jeunes de se sentir à l'aise et de mieux appréhender les attentes des recruteurs. Même si certains ont exprimé une forte pression avant ces ateliers, ils ont apprécié le soin apporté aux explications et la bienveillance de l'encadrement.

L'impact de cette initiative est déjà remarqué : l'un des participants, récemment libéré, a identifié une formation en maintenance industrielle et a été positionné sur une réunion d'information collective pour approfondir cette voie.

Des perspectives pour 2025 ?

G.P. : Au vu de l'accueil positif par les jeunes et les différentes parties prenantes et des différentes remarques formulées, des ateliers spécifiques sur la gestion du stress sont en cours de réflexion pour mieux accompagner les jeunes dans des situations professionnelles ou de recrutement. Le format pourrait évoluer pour inclure des sessions plus courtes (une demi-journée) et régulières. L'objectif est d'intégrer ces ateliers dans le parcours de chaque jeune, en les combinant à d'autres actions telles que la rédaction de CV, de lettres de motivation et des simulations d'entretiens.

L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES EN QPV ET ZRR

La population résidant dans les quartiers prioritaires politique de la ville (QPV) et dans les Zones de Revitalisation Rurale²⁾ (ZRR), et en particulier la population jeune, rencontre des difficultés d'accès à la scolarité, à la formation ou à l'emploi. Face à ces enjeux, la prise en charge des jeunes de 16 à 25 ans vivant sur ces territoires constitue l'une des priorités des pouvoirs publics dans les Hauts-de-France.

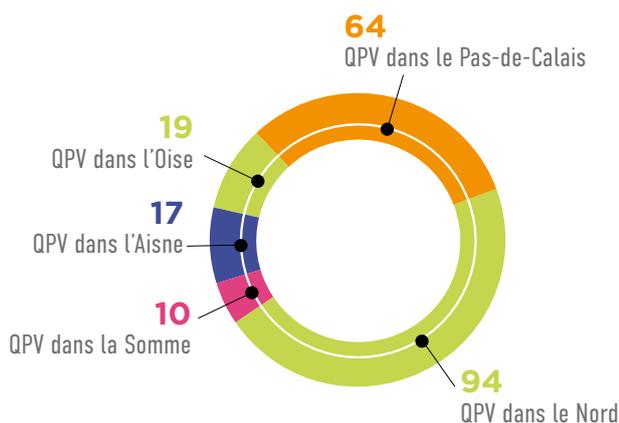
Quelques repères démographiques

Dans les Hauts-de-France, la tranche d'âge des jeunes de 16 à 25 ans représente 13 % de la population régionale, soit 768 524 jeunes (contre 12 % au niveau national). Parmi eux, 118 787 vivent dans un QPV, soit 15 % de l'ensemble des jeunes de la région, avec une concentration plus marquée dans le versant nord, où l'on retrouve la majorité des quartiers prioritaires (94 QPV).

En 2024, la région compte 202 QPV : 10 dans la Somme, 17 dans l'Aisne, 19 dans l'Oise, 64 dans le Pas-de-Calais et 94 dans le Nord.

Concernant la géographie prioritaire en zone rurale, sur les 3 787 communes des Hauts-de-France, 34 restent classées en ZRR et 1 555 sont désormais classées en France Ruralités Revitalisation (FRR).

Source : INSEE, données du recensement de la population



2. Les Zones de Revitalisation Rurale (ZRR) ont été remplacées par les France Ruralités Revitalisation (FRR) depuis le 1^{er} juillet 2024 dans le cadre de la loi de finances pour 2024. Cette évolution vise à mieux prendre en compte les fragilités socio-économiques des territoires ruraux et à renforcer leur attractivité. Certaines communes non reclassées zones FRR sont restées en ZRR.

DÉFINITION

Les Zones de Revitalisation Rurale (ZRR) et le nouveau dispositif France Ruralités Revitalisation (FRR) : Créées par la loi n° 95-115 du 4 février 1995 relative à l'aménagement et au développement du territoire, les Zones de Revitalisation Rurale (ZRR) avaient pour objectif de soutenir le développement économique des territoires ruraux, notamment à travers des exonérations fiscales et sociales. Conscient des limites de ce dispositif et soucieux d'en améliorer l'efficacité, le Gouvernement a entrepris une réforme visant à moderniser et simplifier le zonage.

Ainsi, la loi de finances pour 2024 (article 73 créant l'article 44 quinquies A du Code Général des Impôts) instaure, à compter du 1^{er} juillet 2024, un nouveau zonage « France Ruralités Revitalisation » (FRR). Ce dispositif fusionne les ZRR avec les zones de revitalisation des commerces en milieu rural, tout en proposant un soutien plus ciblé et mieux adapté aux réalités locales. Il vise à dynamiser l'économie des territoires ruraux en renforçant les exonérations fiscales et sociales, notamment dans les zones les plus fragiles, sur la base de critères objectifs liés à la densité de population et aux niveaux de revenus. Cette réforme s'inscrit dans le quatrième axe du programme « France Ruralités », annoncé en juin 2023.

Source : Direction Générale des Collectivités Locales

Un renforcement des actions de proximité et de remobilisation

Conscientes des besoins spécifiques des jeunes en QPV et en FRR, les Missions Locales des Hauts-de-France ont intensifié leur présence dans ces territoires au cours de ces trois dernières années. L'objectif est « d'aller vers » les jeunes qui, souvent, ne sollicitent pas spontanément les structures d'accompagnement. Des stratégies de repérage renforcées ont donc été mises en place.

202

QPV EN
HAUTS-DE-FRANCE

12,6 %

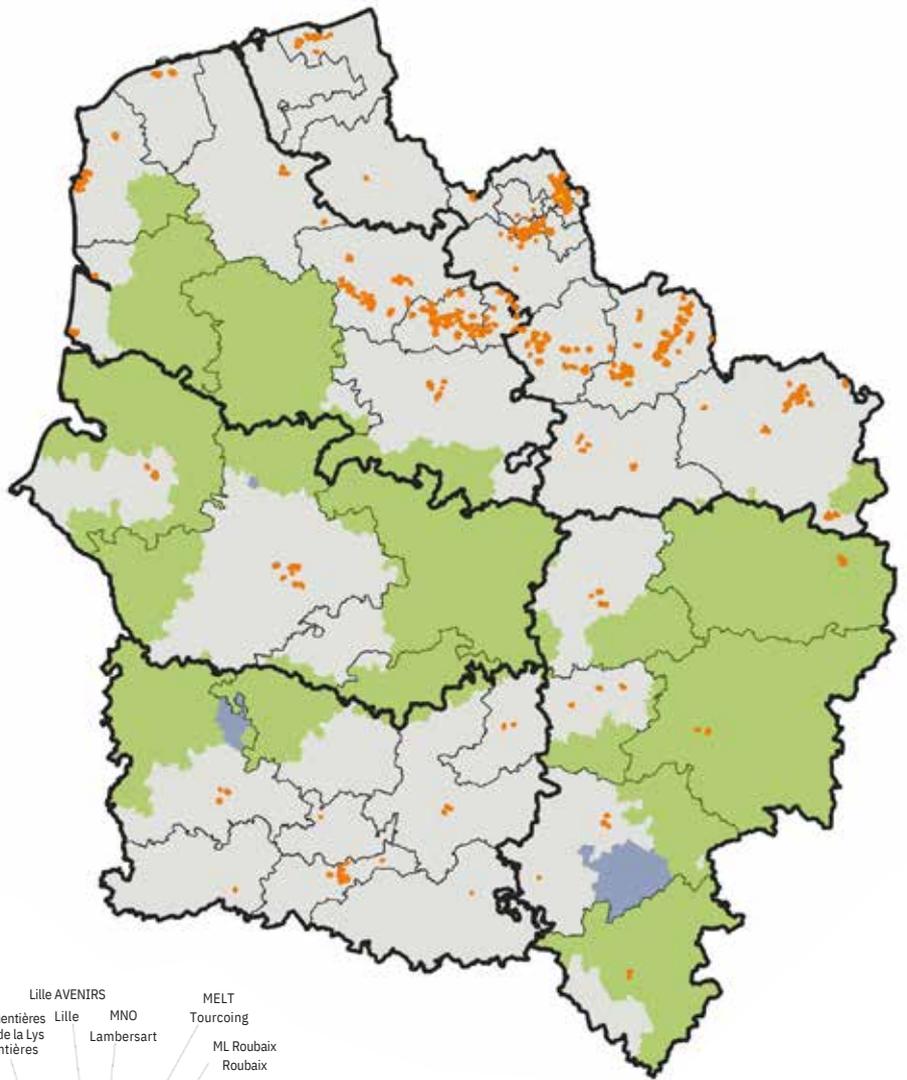
DES HABITANTS
DE LA RÉGION
VIVENT DANS UN QPV

Carte montrant la répartition des QPV, FRR et ZRR sur l'ensemble du territoire régional

Légende

- Communes classées FRR
- Communes maintenues en ZRR
- QPV
- Zone de couverture des Missions Locales

Réalisation : AREFIE 2025



Les 42 Missions Locales des Hauts-de-France



Réalisation : AREFIE 2025

Un accompagnement ciblé et renforcé

Parmi les 115 109 jeunes ayant bénéficié d'un accompagnement en Mission Locale avec des entretiens individuels ou collectifs en 2024, 25 428 résidaient dans un QPV, représentant 22 % de l'ensemble des jeunes accompagnés et 7 007 dans une commune classée en FRR, soit 6 %. À l'issue du premier accueil, 7 774 jeunes issus de QPV et 2 260 jeunes issus de FRR ont été accompagnés.

Premiers accueils			
Département	Nb jeunes	Dont QPV	Dont FRR
Nord	19 652	4 403	2
Pas-de-Calais	9 472	1 716	463
Aisne	3 793	460	1 127
Oise	5 070	751	313
Somme	3 178	444	355
TOTAL HDF	41 165	7 774	2 260

Quant à l'entrée de ces jeunes dans les parcours d'accompagnement nationaux (PACÉA, PPAE et CEJ), on compte, parmi les 52 630 jeunes qui ont suivi ces parcours, 11 336 jeunes issus de QPV et 3 505 jeunes issus de FRR.

Entrées en Parcours nationaux			
Département	Nb jeunes	Dont QPV	Dont FRR
Nord	24 213	5 998	2
Pas-de-Calais	13 019	2 896	774
Aisne	5 666	849	1 734
Oise	5 883	970	474
Somme	3 849	623	521
TOTAL HDF	52 630	11 336	3 505

Ces données témoignent de l'engagement des Missions Locales dans l'accompagnement des jeunes issus des quartiers prioritaires et des territoires ruraux.

L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES SORTANT DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE

La prévention des sorties « sèches » des jeunes issus de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) constitue l'une des préoccupations des Services de l'État, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de Lutte et de Prévention contre la Pauvreté. Ces jeunes souffrent d'une situation sociale fragile, évoluent dans un environnement familial souvent délicat et rencontrent des difficultés en matière d'accès à l'autonomie. Suivis jusqu'à leur majorité par les services sociaux des départements, le rôle des Missions Locales est d'accompagner ces jeunes afin de les amener à construire et à mettre en œuvre un projet d'insertion durable tout en évitant leur marginalisation. Dans l'optique de créer des synergies entre les institutions et d'assurer un basculement adapté vers le droit commun pour ce public, des relations renforcées entre les Missions Locales et les départements sont mises en place, impliquant les Maisons Départementales des Solidarités (MDS).

L'accompagnement de ce public comptabilise 1 500 jeunes sur l'ensemble des Hauts-de-France en 2024 et nécessite un partenariat renforcé entre les Missions Locales et les départements afin d'assurer une continuité dans l'accompagnement des jeunes.

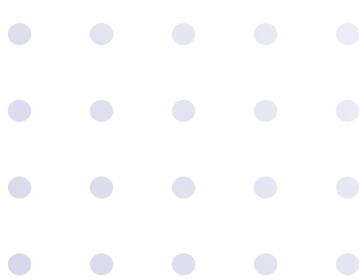
Zoom sur...

... le partenariat entre le Conseil Départemental et les Missions Locales du Pas-de-Calais

Dans le Pas-de-Calais, le conventionnement entre le Conseil Départemental et chaque Mission Locale a permis une articulation efficace dans la prise en charge et la sécurisation du parcours de ces jeunes. Cela s'est traduit sur le terrain par la création, dans chaque Mission Locale, d'un poste de « coach ASE » financé par le Conseil Départemental. La présence de ces coachs au sein des structures permet de les orienter progressivement vers les dispositifs de droit commun portés par les Missions Locales et de proposer aux jeunes concernés un accompagnement hors-les-murs fondé sur l'écoute et la relation de confiance et de créer ainsi un parcours « sans couture ». Cette coopération a également permis de mieux articuler les allocations des dispositifs (CEJ et Contrat Jeune Majeur). Les Missions Locales du Pas-de-Calais ont accompagné 595 jeunes ASE en 2024, dont 175 primo-accueillis.

1500

JEUNES SORTANT DE L'ASE
ACCUEILLIS EN HDF EN 2024



L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES MINEURS

L'année 2024 a été marquée par le renforcement du travail collaboratif et opérationnel entre les Missions Locales, France Travail et les lycées professionnels de la région, notamment dans la prévention du décrochage et de l'évitement scolaire qui constituent un axe important des réformes des lycées professionnels.

Ces nouveaux liens impliquent, au-delà du co-pilotage des Plateformes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs (PSAD) par bassin d'emploi, le fait que nos réseaux ne travaillent plus les uns après les autres mais ensemble et dans un objectif de prévention permettant désormais d'unir certaines offres de services au bénéfice de l'orientation professionnelle des jeunes mineurs.

Au-delà du travail initié en 2023 dans le cadre de la réforme des lycées professionnels autour des deux dispositifs « Tous Droits Ouverts » et « Parcours Ambition Emploi », l'Éducation nationale, France Travail et les Missions Locales ont travaillé ensemble en 2024 pour la mise en œuvre d'ateliers appelés « Avenir Pro », réalisés par France Travail ou par les Missions Locales.

	Tous droits ouverts	Ambition Emploi	Avenir Pro
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Prévenir le décrochage scolaire des jeunes Réduire le nombre de sortants précoces du système scolaire Permettre une qualification professionnelle à chacun 	<ul style="list-style-type: none"> Sécuriser l'accès à l'emploi ou compléter sa formation 	<ul style="list-style-type: none"> Sécuriser l'accès à l'emploi Acquérir des techniques de recherche d'emploi
Public	<ul style="list-style-type: none"> Élève de lycée professionnel en risque ou en voie de décrochage scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> Élève sans solution d'emploi ou de formation 	<ul style="list-style-type: none"> Élève de lycée de dernière année souhaitant accéder au marché de l'emploi
Date de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> Rentrée 2024 	<ul style="list-style-type: none"> À partir du 30/09/23 	<ul style="list-style-type: none"> 1^{er} trimestre 2024
Durée du parcours	<ul style="list-style-type: none"> 4 mois sur une année scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> 4 mois 	<ul style="list-style-type: none"> Un cycle de 3 ateliers
Droits de l'élève	<ul style="list-style-type: none"> Statut scolaire avec possibilité de contractualisation d'un PACEA 	<ul style="list-style-type: none"> Statut scolaire avec possibilité de contractualisation d'un PACEA 	<ul style="list-style-type: none"> Statut scolaire
Parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> Établissement scolaire Inspection académique et DASEN ML s'appuyant sur le PSAD 	<ul style="list-style-type: none"> Établissement scolaire ML + référent dédié Psychologue de l'EN 	<ul style="list-style-type: none"> Établissement scolaire ML

18 260

JEUNES MINEURS ACCOMPAGNÉS

11 103

NOUVEAUX DOSSIERS CRÉÉS

11 758

1^{ERS} ACCUEILLIS

Une nouveauté 2024 : Avenir Pro

Dans le cadre d'Avenir Pro, de nouvelles pratiques se mettent en place avec les référents Obligation de Formation de chaque Mission Locale, les chefs d'établissements scolaires et les responsables des bureaux des métiers des lycées professionnels, afin de proposer des ateliers en amont de la sortie scolaire des classes de terminale bac pro et terminale CAP aux lycéens concernés.

Les ateliers permettent d'aborder différentes thématiques avec les élèves :

- Le marché du travail ;
- Les compétences (identification et valorisation) ;
- La stratégie et les techniques de recherche d'emploi ;
- L'entretien d'embauche avec les employeurs.

En 2024, 35 Missions Locales ont mis en œuvre des premiers ateliers pour 75 lycées ciblés dans les Hauts-de-France. Cette phase expérimentale est actuellement en attente d'un prochain conventionnement avec France Travail.

L'année 2025 fera l'objet d'une généralisation de la mise en place de ces ateliers dans l'ensemble des 212 lycées professionnels des Hauts-de-France. Dans 108 établissements, les ateliers seront réalisés par 40 Missions Locales de la région.

Par ailleurs, de nombreuses Missions Locales réalisent en parallèle des permanences dans les lycées professionnels avec l'objectif de sécuriser la sortie de scolarité.

L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES RESSORTISSANTS ÉTRANGERS

En 2024, les Missions Locales des Hauts-de-France ont accompagné **9209 jeunes ressortissants étrangers**, dont 81 % (soit 7493 jeunes) originaires de pays situés en dehors de l'Union Européenne (UE) et 42 % (3894 jeunes) nouvellement accueillis en Mission Locale au cours de l'année.

Pour favoriser leur intégration, une phase spécifique du PACEA, le Parcours d'Intégration par l'Acquisition de la Langue (PIAL), leur est dédiée. Ce dispositif combine un accompagnement personnalisé, une formation linguistique complémentaire à celle dispensée par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) dans le cadre du Contrat d'Intégration Républicaine (CIR), ainsi qu'une allocation permettant de sécuriser leur parcours.

L'objectif du PIAL est d'amener les jeunes à une maîtrise suffisante du français pour leur permettre d'accéder plus sereinement à un accompagnement renforcé, à une formation ou à un emploi. Sa durée varie de trois à six mois.

En 2024, 94 jeunes ont bénéficié d'un accompagnement dans le cadre du PIAL, représentant 26 % des jeunes signataires d'un CIR pris en charge par les Missions Locales de la région.

Parcours Tous droits ouverts (TDO)

Accompagner le décrochage scolaire des jeunes, dès la rentrée 2023

TDO, pour qui ? pourquoi ?

- Tous droits ouverts s'adresse **aux jeunes de 16 à 25 ans** qui présentent des risques de décrochage scolaire.
- **Pour que tu puisses bénéficier de ce dispositif, ton chef d'établissement pourra construire ton parcours en lien avec la Mission Locale la plus proche de chez toi.**
- Tout en restant inscrit dans ton établissement, tu pourras accéder à un **accompagnement renforcé** proposé par ta mission locale et ses partenaires.
- Tu conserveras tous tes droits et toutes tes aides actuelles.
- Tu pourras signer une convention pour organiser ton parcours.
- Au bout de 4 mois, un bilan sera réalisé et tu devras faire un choix.
- Tu pourras retourner à tout moment dans ton établissement d'origine.

Mise en œuvre du parcours TDO

- Pour les jeunes **dès 16 ans**.
- **Accessible toute l'année**, flexible selon les besoins de l'élève et sa famille.
- Opter pour une immersion totale ou un parcours mixte entre ton établissement et une solution proposée par la plateforme de suivi et d'appui au décrochage scolaire.

Objectifs

- Poursuivre la baisse du nombre de décrocheurs scolaires
- Mieux accompagner l'insertion professionnelle.
- Mieux préparer la poursuite d'études.

Moyens mobilisés

La démarche **Tous droits ouverts** s'appuie sur la mobilisation de tous les acteurs locaux de l'éducation nationale, de l'accompagnement, de l'insertion, de la formation et de l'emploi des jeunes.

Des solutions existent

- L'accompagnement par un conseiller mission locale
- Le parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)
- Des ateliers
- Les contrats en alternance
- La promo 16-18 AFPA
- Les écoles de la deuxième chance (E2C)
- Les écoles de production
- Les services civiques
- Les EPIDE/ Préparations militaires
- Les Prépa apprentissage

AREFIE
HAUTS-DE-FRANCE

94

JEUNES ONT BÉNÉFICIÉ D'UN ACCOMPAGNEMENT DANS LE CADRE DU PIAL

... la prise en charge de la thématique des jeunes diplômés par la Mission Locale de Lille Avenirs

Entretien avec **Florence Decrombecque**, *conseillère en insertion socio-professionnelle (CISP), référente de l'accompagnement des jeunes diplômés bac +3 et plus sur tous les secteurs d'activité de la culture à l'industrie et sur tout type de diplôme.*

Quelles sont les modalités d'accompagnement des jeunes diplômés ?

Florence Decrombecque : Contrairement aux idées établies qui voudraient que les Missions Locales accompagnent essentiellement des jeunes infra-bac à bac, on constate à la Mission Locale de Lille que les jeunes diplômés sont bien présents et bénéficient d'un accompagnement dédié avec une référente en charge de ce sujet.

En 2024, cela représente 112 jeunes accompagnés, dont 72 en CEJ et 40 dans d'autres parcours. La majorité d'entre eux sont des femmes et ont en moyenne 24 ans, les plus jeunes ayant 22 ans. La plupart sont boursières à l'origine. « La durée de l'accompagnement est variable jusqu'à 18 mois parfois. Comme ils sont proches des 25 ans, l'accompagnement durera souvent jusqu'à la veille des 26 ans. C'est un accompagnement sur la durée avec des coupures » qui utilise toute la palette des services : beaucoup de rendez-vous en face-à-face, moins de collectifs, même si c'est quand même intéressant de se rencontrer entre pairs sur des thématiques qui vont permettre de faire progresser leur parcours.

Quelles sont les solutions proposées aux jeunes diplômés ?

FD : Un des problèmes récurrents est « le manque de réseau professionnel » : la recherche d'emploi pour les cadres sans expérience est complexe, même le stage ne sera pas suffisant mais cela reste souvent la solution proposée.

Face à ces difficultés, différents types de solutions sont apportés aux jeunes qui sont parfois un peu perdus sur leur projet professionnel : le service civique est une étape intéressante pour ceux qui n'ont pas fait de stage, le service volontaire à l'étranger, mais aussi la création d'entreprise ou encore l'auto-entrepreneuriat.

La Mission Locale de Lille Avenirs s'appuie sur des partenaires privilégiés : l'Association pour l'Emploi des Cadres (APEC), le dispositif Nos Quartiers ont des Talents (NQT), Squad emploi, Sport dans la ville HDF ou encore le parrainage. Des temps sont aussi dédiés au recrutement, comme avec les recrutements par le sport. En parallèle, nous faisons de la prospection ciblée : cas par cas, à parcours équivalent, la recherche ne sera pas la même, le frein ne sera pas le même.

Cet accompagnement spécifique est pertinent « même si les problématiques peuvent être communes à d'autres parcours comme la mobilité ». En effet, il est fortement apprécié par les jeunes diplômés et apporte des résultats.

L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES DIPLÔMÉS

Les Missions Locales adoptent une approche flexible et individualisée, permettant à chaque jeune de se construire un accompagnement en adéquation avec ses besoins et ses attentes. Les jeunes diplômés, bien qu'ils puissent bénéficier de l'ensemble de l'offre de service de la Missions Locales, **ont souvent des attentes spécifiques.**

Pour répondre à ces attentes, les Missions Locales ont construit des parcours adaptés aux jeunes diplômés et ont détaché des conseillers dédiés afin qu'ils développent une expertise spécifique dans l'accompagnement de ce public.

Les jeunes diplômés disposent ainsi d'une offre spécifique pour :

- L'aide à la recherche d'emploi : rédaction de CV et de lettres de motivation, préparation aux entretiens d'embauche ;
- L'accès aux offres d'emploi : mise en relation avec des entreprises partenaires ;
- Les stages et les immersions professionnelles : découverte des métiers et confirmation des choix professionnels ;
- Bénéficier du réseau des professionnels de la Mission Locale ;
- L'accompagnement à la création d'entreprise pour les jeunes souhaitant entreprendre.

L'accompagnement ne se limite toutefois pas à l'emploi. Les jeunes diplômés peuvent pleinement bénéficier des autres services de la Mission Locale :

- L'aide au logement et à la mobilité pour lever les obstacles matériels ;
- Le soutien à la santé et au bien-être afin d'assurer un accompagnement holistique ;
- L'accès à un espace numérique pour effectuer leurs démarches en ligne ;
- ...

L'accompagnement des jeunes diplômés en Mission Locale est une étape décisive pour leur accès à l'emploi et leur insertion durable sur le marché du travail. **En offrant un soutien personnalisé et en favorisant les opportunités, la Mission Locale joue un rôle primordial dans leur parcours d'insertion professionnelle.**

L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP

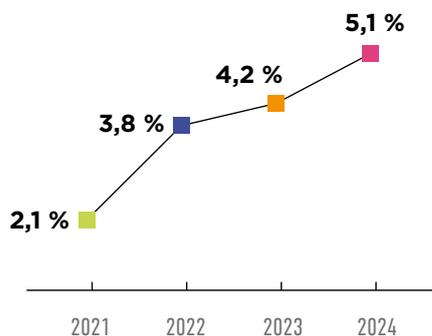
Le champ d'accompagnement d'une personne en situation de handicap par les Missions Locales couvre un ensemble d'actions permettant aux jeunes d'accéder à une insertion sociale et professionnelle :

- Le repérage de la situation de handicap et sa déstigmatisation ;
- L'accompagnement vers la reconnaissance du handicap et les droits liés à la situation ;
- L'identification de dispositifs d'aides à l'insertion professionnelle des jeunes ;
- La levée des freins périphériques par le biais des différents dispositifs et actions de la Mission Locale ;
- L'accompagnement à la construction du projet professionnel en lien avec les envies et les capacités de la personne.

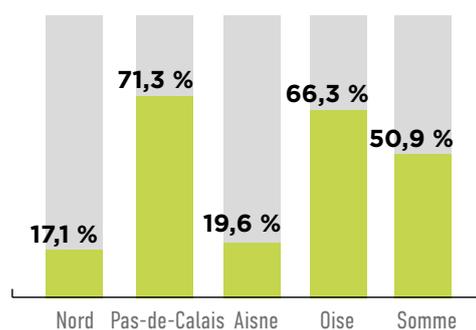
Depuis 2021, le nombre de jeunes en situation de handicap accompagnés en Missions Locales ne cesse d'augmenter. Dans les Hauts-de-France, **5930 jeunes travailleurs handicapés** ont été accompagnés par les Missions Locales en 2024. Parmi eux, 57,86 % ont été orientés vers le marché du travail (dont 9,27 % orientation en milieu protégé) et 17,3 % ont accédé à une formation.

En 2021, les jeunes en situation de handicap représentaient 2,3 % de la totalité des publics accompagnés par la Mission Locale. En 2024, ils étaient **5,11 %**.

Évolution du nombre de jeunes TH accompagnés en Mission Locale



Répartition des jeunes TH accompagnés en Mission Locale en Hauts-de-France



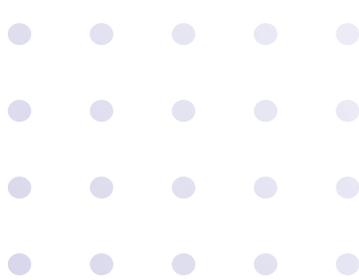
Cette hausse peut s'expliquer par 3 facteurs :

- La montée en compétences des professionnels dans l'identification des handicaps chez les jeunes ;
- Un renforcement de l'accompagnement des jeunes dans leur démarche de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) ;
- L'animation du réseau des référents handicap qui favorise l'essaimage des bonnes pratiques et ainsi une meilleure sensibilisation aux différents types de handicap.

De plus, l'Agefiph a mis à disposition des acteurs du Réseau Pour l'Emploi, **le Service d'Appuis Spécifiques (SAS)** qui permet aux personnes ayant une RQTH, ou dont la demande est en cours, de bénéficier d'une expertise spécifique liée à la typologie de handicap de la personne. Depuis avril 2024, il est possible de mobiliser les Appuis spécifiques depuis la plateforme digitale de l'Agefiph.

De la même façon, les référents de parcours peuvent mobiliser pour le jeune, **le Dispositif d'Emploi Accompagné (DEA)** qui est une aide pour obtenir et garder un emploi dans le milieu ordinaire.

Chaque année en novembre, les Missions Locales **participent à la SEEPH** (Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées) afin de favoriser la rencontre entre entreprises et demandeurs d'emploi. Parmi les actions mises en place, on retrouve le Duoday, une journée de stage découverte pendant laquelle une personne en situation de handicap forme un duo avec un professionnel volontaire d'une entreprise privée, d'une association ou d'une structure publique.



Zoom sur...

... les pratiques à destination des entreprises menées par le territoire Impulsions Métropole Sud

Entretien avec **Antoine Clenet**, chargé de projet Innovation à la Mission Locale Impulsions Métropole Sud pour qui :

« Une intégration réussie d'un jeune TH en entreprise passe par un environnement inclusif et bienveillant, il n'y a pas de mystère ! ».

Après plusieurs mois de concertation et d'élaboration, Antoine Clenet et Valérie Desrumeaux, la référente handicap, ont développé trois outils à destination des entreprises afin de favoriser le recrutement des jeunes en situation de handicap.

Quels sont les outils que vous avez développés au sein de votre Mission Locale pour sensibiliser les entreprises à la question du handicap ?

Antoine Clenet : Nous avons développé :

- **Un escape game pour sensibiliser les collaborateurs au handicap** : d'une durée d'1 h30, l'objectif est de confronter les participants à des situations de handicap à travers des mises en situations concrètes. Chaque collaborateur pioche une carte numérotée, derrière laquelle est inscrite une situation de handicap qu'il devra surmonter pour atteindre un objectif précis. Par exemple, en portant un masque pour ne pas voir, il faut reconstituer un œuf en bois en étant uniquement guidé par ses collègues ou encore fabriquer un avion en papier avec des gants de boxe.

Cela a l'intérêt de sensibiliser la personne qui est mise en situation de handicap mais également les autres collaborateurs qui viennent en soutien sur les moyens de compensation nécessaires. L'objectif est de mettre en avant des messages clés, comme de rappeler l'importance des handicaps invisibles : « ce n'est pas parce que c'est invisible que ça n'existe pas ». De la même façon, cet outil permet de rappeler la nécessité d'échanger avec les personnes porteuses de handicap : « la 1^{ère} personne ressource du handicap, c'est la personne en situation de handicap » ;

- **Un stand ludique avec « la roue du Handicap »** : certaines entreprises étaient réticentes à l'idée de mobiliser leurs collaborateurs pendant 1 h30 (durée de l'escape game), c'est ainsi qu'est née la roue du Handicap qui consiste à réaliser des mini-défis de 5 à 10 minutes accessibles à tous avec des formats ciblés (manager, RH, etc.). Elle peut être mise en salle de pause et ainsi toucher un maximum de personne ;

- **Un quiz sur le handicap** : à l'issue de l'escape game, nous revenons dans les entreprises et leur proposons ce quiz afin de capitaliser sur les connaissances acquises par les collaborateurs.

L'objectif est de changer les regards par les dispositifs et les bonnes postures. On met un pied dans l'entreprise, on sensibilise les équipes et ça marche bien !

Quelles sont les plus-values de ce type d'intervention ?

A.C. : Ce type d'intervention permet de sensibiliser les jeunes, les salariés et les entreprises aux situations de handicap surtout lorsqu'il n'est pas apparent à première vue, on parle alors de handicap invisible. 80 % des handicaps sont invisibles en France, 10 millions de personnes sont concernées. Outre la sensibilisation, c'est l'occasion souvent de rappeler qu'il est possible d'entreprendre une démarche de Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Pour l'entreprise, c'est l'opportunité de ne pas être pénalisée en atteignant l'objectif de 6 % dans le cadre de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés (OETH).

Un brevet a depuis été déposé. Parmi les entreprises ayant déjà participé, on compte les magasins O'terra, les supermarchés Match, Ingram Micro sur Lomme, Castorama ou encore Les 3 Brasseurs.



DÉVELOPPER L'AUTONOMIE DES JEUNES ET L'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL

6.1 ■ Faciliter l'accès au logement

L'accès au logement constitue un levier essentiel pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Pourtant, **obtenir un logement pérenne reste un défi majeur pour de nombreux jeunes accompagnés par les Missions Locales**. Ce défi est d'autant plus marqué dans un contexte de crise du logement, où la pression sur l'offre locative et le renforcement des critères de solvabilité limitent les opportunités d'installation. Sans ressources stables, il est difficile pour les jeunes d'accéder à un logement, et sans logement, leur parcours d'insertion est fragilisé, créant un cercle vicieux qui complique leur accès à l'emploi et à la formation.

Face à ces difficultés, les Missions Locales adaptent leur accompagnement en intégrant les problématiques de logement au sein d'une approche globale et transversale.

Les Missions Locales proposent ainsi un ensemble de services pour aider **les jeunes à structurer leur projet résidentiel** et à mieux comprendre le marché locatif :

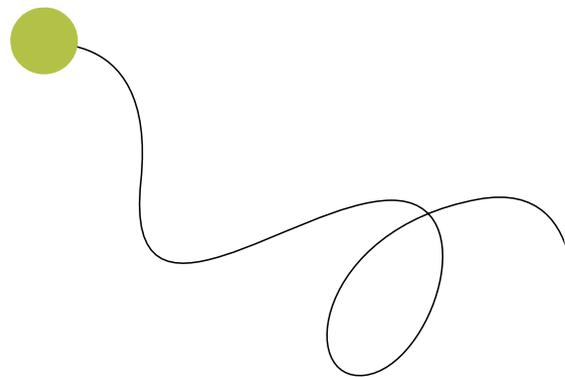
- Définition du projet de logement en fonction des besoins et des ressources des jeunes ;
- Sensibilisation aux réalités du marché immobilier local et aux exigences des bailleurs ;
- Information sur les solutions de logement social et les dispositifs de logement accompagné ;
- Accompagnement dans la recherche de logement et l'installation.

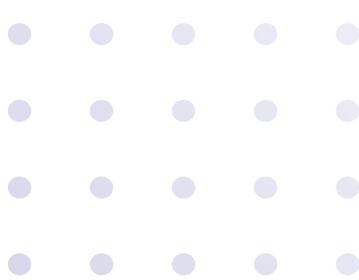
En parallèle, les Missions Locales jouent un rôle clé **dans l'accès aux droits liés au logement**, en orientant et en soutenant les jeunes dans leurs démarches administratives :

- Constitution des dossiers de demande de logement social ;
- Appui à la mobilisation du Droit Au Logement Opposable (DALO) et des dispositifs départementaux tels que les Plans Départementaux d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) ;
- Information et accompagnement sur les aides financières au logement telles que les Aides Personnelles au Logement (APL), l'Allocation de Logement Sociale (ALS), la Garantie Visale proposée par Action Logement ou encore les Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ), ou les Fonds d'Aide aux Jeunes en Métropole (FAJeM).

UNE APPROCHE GLOBALE POUR LEVER LES FREINS À L'AUTONOMIE

Au-delà des aspects strictement liés au logement, l'enjeu est d'accompagner les jeunes vers une insertion durable. La sécurisation de leur parcours passe par un travail en collaboration avec l'ensemble des acteurs du territoire : bailleurs sociaux, structures d'hébergement, dispositifs d'insertion, collectivités. Cette approche transversale, qui articule accès au logement et accès à l'emploi ou à la formation, est essentielle pour répondre aux défis auxquels sont confrontés les jeunes et leur permettre de gagner en autonomie.





6.2 ■ Accompagner les jeunes vers une mobilité adaptée

La mobilité est essentielle à l'autonomie des jeunes et à leur insertion socio-professionnelle. Cependant, l'offre de transport varie selon les territoires : les zones urbaines bénéficient de plusieurs solutions (bus, train, métro), tandis que les zones rurales sont souvent dépourvues de moyens adaptés, limitant ainsi les opportunités d'insertion.

Au-delà de l'accès aux transports, la mobilité implique aussi un travail sur la perception des distances, la gestion du budget et l'adaptation aux contraintes personnelles. Elle représente également un enjeu citoyen lié aux problématiques écologiques et énergétiques.

Les Missions Locales accompagnent les jeunes en tenant compte de ces défis. Elles proposent des dispositifs comme **les plateformes mobilité**, qui regroupent ressources et solutions adaptées, ainsi que des ateliers et partenariats locaux. Un des principaux freins à l'insertion reste la difficulté à se déplacer pour accéder aux formations, stages et emplois, accentuant parfois un isolement géographique : en 2024, 32 % des jeunes accompagnés se déclarent non mobiles au-delà de leur commune de résidence.

L'obtention du permis de conduire constitue un levier majeur pour améliorer la mobilité des jeunes. Toutefois, son coût élevé représente un obstacle et seuls 29 % des jeunes accompagnés par les Missions Locales des Hauts de France en sont titulaires. Plusieurs aides financières existent et peuvent être activées avec l'aide des conseillers de la Mission Locale.

Enfin, la mobilité est aussi un vecteur de remobilisation : elle permet aux jeunes de reprendre confiance en eux et de s'engager progressivement dans un parcours structurant, tout en favorisant l'apprentissage de compétences fondamentales. Les Missions Locales adaptent donc leurs actions pour répondre aux besoins spécifiques de chaque jeune et lever les freins à leur insertion professionnelle : 32015 jeunes accompagnés (28 %) ont reçu un appui sur les questions de mobilité (financement de permis, participation à des ateliers, mise à disposition de simulateurs de conduite, service de transport à la demande) et 84 188 propositions d'offre de service ont été formulées par les Missions Locales.

Interview

Interview d'**Ahmed Kassim Isse**, directeur de la Mission Locale Rurale du Grand Plateau Picard

En quoi la mobilité est-elle un atout pour les jeunes ?

Ahmed Kassim Isse : Le principal enjeu de l'accès à l'emploi et à la formation sur nos territoires c'est la mobilité : un seul organisme de formation sur le territoire (lycée agricole Airion) et peu d'emplois disponibles.

62 % des jeunes qui arrivent à la Mission Locale n'ont pas de permis de conduire, 30 % d'entre eux l'obtiennent pendant leur accompagnement par la Mission Locale, ils font 30 à 40 km pour aller au lycée.

Comment la Mission Locale répond-elle à cette problématique ?

A.KI. : Les conseillers de la Mission Locale sont formés pour réaliser un diagnostic des besoins en mobilité des jeunes et des adultes. Ils mènent des entretiens approfondis et mettent en place des parcours individualisés, pouvant inclure la levée des freins psychologiques à la mobilité grâce à des mises en situation et un accompagnement physique (exemple : prendre le train avec le jeune jusqu'à Paris, acheter un billet, s'orienter dans une gare...).

Notre Mission Locale propose une aide au financement du Code de la route et du permis de conduire, ainsi que pour l'acquisition d'un véhicule (scooter ou voiture). Afin de faciliter l'apprentissage et accélérer l'obtention du permis, des cours de conduite et deux simulateurs de conduite sont mis à disposition.

De plus, la Mission Locale organise un service de transport en minibus pour accompagner les jeunes vers des centres de formation ou au siège de la Mission Locale pour des ateliers collectifs.

Dans une démarche d'inclusion, elle prépare le lancement d'une plateforme de mobilité inclusive. Celle-ci offrira un service renforcé avec un conseiller dédié et une ligne téléphonique répertoriant toutes les solutions de mobilité disponibles. Toute personne en insertion ou en recherche d'emploi pourra contacter la plateforme pour obtenir des informations sur les horaires de train, les dispositifs existants, etc.

Ce projet est financé par l'État, la Région, le Département, ainsi que par la Communauté de communes du Plateau Picard et de l'Oise Picarde, après avoir été retenu dans le cadre d'un appel à projets.

6.3 ■ La mobilité internationale

Partir en Europe avec Erasmus+ : Let's Go Pro

Le programme Let's Go Pro, mis en œuvre par un consortium de Missions Locales, portées par l'AREFIE dans le cadre du dispositif Erasmus+, offre aux jeunes l'opportunité de réaliser un stage à l'étranger. Cette initiative vise à renforcer leur employabilité en leur permettant de vivre une expérience professionnelle et culturelle immersive.

UN TREMPLIN POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Participer à un stage à l'étranger permet aux jeunes de développer diverses compétences et d'améliorer leur employabilité grâce à :

- Une meilleure capacité d'adaptation, tant en entreprise que dans un environnement interculturel ;
- L'acquisition d'expérience et de compétences dans le cadre du stage ;
- La découverte de nouvelles pratiques professionnelles ;
- Le développement de savoir-être essentiels (autonomie, esprit d'équipe, prise d'initiative) ;
- Une amélioration du niveau linguistique, favorisant l'insertion sur le marché du travail.

UNE EXPÉRIENCE DE VIE

Au-delà des bénéfices professionnels, Let's Go Pro représente une véritable aventure personnelle qui permet aux jeunes de :

- Se découvrir, gagner en confiance en soi et en autonomie ;
- Faire de nouvelles rencontres et ouvrir le champ des possibles ;
- Développer une tolérance et une ouverture d'esprit accrues ;
- Développer sa mobilité locale et internationale. -

UN PROJET PORTÉ PAR L'AREFIE ET LES MISSIONS LOCALES

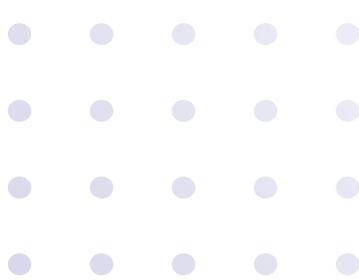
Ce projet a été piloté par l'AREFIE, avec la participation d'un consortium de Missions Locales volontaires de la région. Lors du premier déploiement, 14 Missions Locales se sont mobilisées, dont 7 qui ont envoyé des jeunes en stage à l'étranger. Grâce au financement d'Erasmus+, 50 bourses ont été attribuées pour des séjours professionnels d'une durée de 3 à 6 mois, dans des pays tels que l'Irlande, l'Espagne, Malte, l'Italie et le Portugal.

UNE NOUVELLE AMBITION POUR 2024-2025

Fort du succès de cette première édition, l'AREFIE a déposé une nouvelle candidature pour la période 2024-2025 pour élargir le périmètre et l'ampleur du projet. Ce second programme prévoit l'attribution de 140 bourses pour des stages d'une durée de 1 à 3 mois. Il s'appuie sur un consortium élargi à 19 Missions Locales et offre une palette de destinations encore plus diversifiée.

À travers Let's Go Pro, les Missions Locales des Hauts-de-France s'engagent pleinement dans la promotion de la mobilité internationale, considérée comme un levier d'insertion sociale et professionnelle pour les jeunes du territoire.





6.4 ■ L'accès aux droits et la citoyenneté

Favoriser l'accès aux droits et à la citoyenneté des jeunes inscrits en Mission Locale est essentiel pour leur inclusion sociale et le développement de leur autonomie. En investissant de leur temps dans des actions citoyennes, les jeunes acquièrent non seulement des compétences pratiques et valorisables dans leur projet professionnel, mais également un sens profond de la responsabilité sociétale.

Cet engagement contribue à façonner des parcours individuels et joue un rôle crucial dans la construction d'une société dynamique et participative.

Face à l'évolution des modalités d'engagement, les structures adaptent leurs approches pour encourager une participation citoyenne plus active et concrète. Ainsi, dans les Missions Locales des Hauts-de-France, en plus des ateliers d'éducation civique, des rencontres sont organisées avec des acteurs du secteur associatif, ainsi que des actions de sensibilisation au bénévolat et au vivre-ensemble.

L'objectif est de permettre aux jeunes de mieux comprendre leur rôle dans la société et de renforcer leur sentiment d'appartenance.



PROMOUVOIR L'ACCÈS AUX DROITS ET ENCOURAGER À LA CITOYENNETÉ REPOSENT SUR UNE OFFRE DE SERVICE ADAPTÉE ET GLOBALE

En 2024, 323 682 propositions relatives à ces thématiques ont été présentées auprès de 69 596 des 115 109 jeunes accompagnés.

Parmi elles, se trouve la mise en place d'ateliers :

- D'éducation citoyenne en lien avec les médias (sensibilisation et développement de l'esprit critique, identifier les fake news, etc.);
- Pour l'acquisition des compétences numériques de base (Eva, identité numérique et e-réputation, clic'n'job);
- De sensibilisation à la lutte contre les discriminations et à l'égalité des genres;
- Sur la gestion de son budget.

Outre les ateliers, les propositions incluent également :

- L'accompagnement sur l'accès aux droits et la citoyenneté (laïcité, valeurs de la République);
- L'appui aux démarches administratives (recensement, inscription sur liste électorale) et aux demandes d'aides financières ou matérielles (permis de conduire ou code, CNI/passeport, Erasmus+, Service Volontaire International, etc.);
- L'orientation vers des organismes de bénévolat et d'engagement volontaire (associations, Service National Universel, Service Militaire Volontaire, Service Civique, etc.);
- La participation aux projets internes (loto intergénérationnel, constitution de boîtes cadeaux pour les personnes en situation de précarité, mobilisation lors de catastrophes naturelles, etc.).

L'objectif principal est de parvenir à mobiliser les jeunes pour valoriser leur engagement et identifier les compétences qu'ils pourront ensuite mettre à profit dans leur parcours d'insertion.

323 682

ATELIERS ET RENCONTRES
SUR LA THÉMATIQUE
DE L'ACCÈS AUX DROITS ET
LA CITOYENNETÉ ONT ÉTÉ
PROPOSÉS AUX JEUNES

Zoom sur...

... les bornes d'arcade construites par les jeunes du FabLab de la Mission Locale de Beauvais au profit des collectivités

Depuis son ouverture en 2021, le FabLab de la Mission Locale de Beauvais, sous la coordination de Marc Lediacre, FabManager, offre aux jeunes un espace unique pour s'initier aux technologies, développer leurs compétences et s'engager dans des projets concrets au service de la collectivité. Ces initiatives, qui s'articulent autour de la conception, de l'assemblage et du codage, mêlent apprentissage technique et renforcement des compétences transversales, tout en répondant à des besoins locaux grâce à des partenariats solides.

Quels sont l'origine et les objectifs du FabLab ?

L'idée de ces ateliers est née de la volonté de proposer aux jeunes des activités à la fois innovantes et formatrices, sans prérequis techniques. Les projets du FabLab s'appuient sur des approches participatives : les jeunes définissent, conçoivent et réalisent des créations : comme des bornes d'arcade, des dispositifs de recyclage ou encore des équipements généralement réalisés au profit d'associations ou de partenaires locaux, renforçant ainsi leur utilité sociale et leur dimension collective. L'objectif principal est de développer l'autonomie de jeunes inscrits dans des dispositifs comme le CEJ ou le PACEA et d'identifier leurs compétences techniques, tout en les familiarisant avec des dynamiques de groupe proches du monde professionnel.

Comment s'organisent les projets à but associatif ?

Les projets du FabLab ont une durée entre 1,5 et 3 mois, avec un encadrement personnalisé. Les jeunes n'ont pas besoin de compétences spécifiques mais doivent être motivés et curieux pour découvrir ce domaine. Ils sont impliqués dès la phase de conception et bénéficient d'un suivi pour les aider à respecter les échéances, à s'organiser et à travailler en équipe. Les projets sont en grande partie financés par Orange.

Quels exemples de réalisations concrètes ?

Les bornes d'arcade sont un exemple emblématique. La première borne, conçue en 2021, a été réalisée en partenariat avec le lycée Paul Langevin de Beauvais pour la découpe laser et au profit du centre social de Granvilliers. Ce projet a permis aux jeunes de s'initier au design du produit, à la gestion financière

et à la production technique dans une démarche proche d'une start-up. Une seconde borne créée cette fois pour la commune de Coudray-Saint-Germer est une version modernisée, plus légère et transportable. Elle intègre des éléments d'impression 3D et des effets LED. D'autres projets ont aussi vu le jour comme celui du compteur de points pour le Rugby Club de Beauvais, l'électrification de vélos en collaboration avec l'association Beau Vélo et le centre pénitentiaire de Beauvais dans le but de faciliter les permissions de sortie des détenus grâce à un moyen de locomotion électrique.

Quels sont les bénéfices pour les jeunes ?

Ces projets représentent un tremplin pour les jeunes en les aidant à développer des compétences techniques (initiation à l'impression 3D, bricolage, conception, assemblage, codage), renforcer des compétences transversales (régularité, gestion du temps, organisation personnelle, travail en équipe, conscience professionnelle) et développement personnel (dans un cadre bienveillant, de nombreux jeunes surmontent des difficultés personnelles et envisagent plus sereinement leur avenir professionnel). Un exemple marquant est celui d'un jeune, particulièrement impacté après le confinement et avec une phobie sociale forte, qui a intégré le FabLab. Il a pu non seulement développer des compétences techniques très rapidement sur les deux mois du projet, mais a également évolué sur le plan personnel, en gagnant suffisamment confiance en lui pour décrocher un emploi par la suite.

Des perspectives pour 2025 ?

Le FabLab de Beauvais envisage de poursuivre et d'enrichir ses activités avec plusieurs projets ambitieux et toujours dans un but sociétal : le renouvellement des appels à projets avec Orange ; la fabrication d'un photobooth pour la commune de Coudray-Saint-Germer mixant les jeunes de la Mission Locale et du centre local pendant les vacances scolaires ; la continuité des projets autour des vélos électriques, notamment pour former de nouveaux participants à l'installation de kits d'électrification à un prix abordable pour les utilisateurs.



6.5 ■ L'accès à la culture, aux loisirs et au sport

En 2022, l'Agence Nationale du sport a indiqué que 34 % de la population française ne pratique aucune activité sportive. Ce chiffre s'élevait à 41 % dans les Hauts-de-France.³⁾ La sensibilisation à l'utilité de la pratique sportive est donc un enjeu d'autant plus important dans la région.

Plusieurs aides existent sur le territoire pour encourager les jeunes à pratiquer une activité sportive comme le PASS Sport (50 euros par enfant/jeune adulte pour financer tout ou partie de son inscription dans une association sportive, dans un club ou dans une salle de sport pour des publics spécifiques), l'Aide à la formation des sportifs hors région ou encore le soutien aux clubs de haut niveau.

Concernant le domaine culturel, des initiatives existent également :

- Plusieurs lieux culturels dans la région proposent la gratuité certains dimanches pour les jeunes, les étudiants et / ou les habitants de la commune. La plupart des autres structures culturelles garantissent un tarif réduit pour les jeunes et les étudiants sur présentation d'un justificatif ;
- Le Pass Dep'art permet à son propriétaire un accès illimité aux collections permanentes et expositions temporaires de sept destinations culturelles incontournables du Nord comme le Forum antique de Bavay, le musée de Flandre ou l'abbaye de Vaucelles.

Malgré ces dispositifs, certaines populations restent éloignées des pratiques sportives et culturelles. Par conséquent, les Missions Locales, pour lesquelles la promotion du sport et de la culture constitue une priorité, multiplient les initiatives pour amener les jeunes vers ces thématiques. Par exemple, dans le cadre des financements de l'ARS, il est fréquent qu'un coach sportif accompagne les jeunes au sein de parcours santé dédiés. On note aussi des événements de plus en plus innovants mêlant sport, culture et jobdating.

3. Source : INJEP, ministère des Sports, CREDOC – Baromètre national des pratiques sportives, 2018

Interview

La prise en charge de la thématique du Sport par la Mission Locale de Watrelos

Entretien avec **Okbia Boulekras**, directrice de la Mission Locale de Watrelos-Leers et **Isabelle Silbermann-Friedemann**, responsable du secteur emploi.

Il existe une tradition sportive sur le territoire de Watrelos caractérisée par une multitude d'événements tout au long de l'année mise en œuvre par la structure d'insertion et tournée vers le sport. Le Président de la Mission Locale de Watrelos Leers nommée Avenir Jeunesse, Tarik Mekki, lui-même adjoint à l'emploi et à la jeunesse au sein du conseil municipal, a à cœur de soutenir ces initiatives.

La Mission Locale de Watrelos Leers participe depuis de nombreuses années au « joli mois de l'Europe ». Cette année 2024, ce rendez-vous a été marqué par les Jeux Olympiques. Ce fut l'occasion de mettre en place une véritable « fête de l'Europe » sur l'Esplanade (cœur du quartier politique de la ville de Beaulieu) où le sport a été mis à l'honneur, en présence de tous les partenaires de la Mission Locale. Différentes activités ont été présentées à la population du quartier : parcours sportif pour les enfants, des immersions avec des casques de réalité virtuelle, une exposition sur les jeux Olympiques et la participation de Jérôme Fernandez, champion du monde de handball qui a pu échanger avec les jeunes.

Nous avons eu la visite sur les stands de Morad Ferrahi, jeune originaire de Watrelos qui est connu pour avoir gravi plusieurs grands sommets dans le monde (Mont Blanc, Kilimandjaro, la Cordillère des Andes...) et porteur d'un lourd handicap ; celui-ci vient souvent sur les manifestations pour témoigner, rencontrer les jeunes de Watrelos et rappeler qu'on peut toujours y arriver si on s'en donne les moyens.

Cette année, un tournoi de futsal a été organisé entre les Missions Locales de la métropole lilloise regroupant des jeunes suivis et des conseillers. L'équipe de Watrelos Leers a ainsi remporté la première place en 2024 et sera la structure accueillante en juin 2025.



PRENDRE SOIN DE SA SANTÉ ET GAGNER EN BIEN-ÊTRE

Afin de limiter les inégalités d'accès à l'offre de santé, l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France apporte un soutien financier aux Missions Locales de la région des Hauts de France pour développer un bouquet de services minimal en prévention et promotion de la santé construit avec l'AREFIE. À ce titre, les Missions Locales conventionnent de manière pluriannuelle avec l'ARS. Ce soutien passe notamment par la mise en place de formations financées par l'ARS à destination des référents santé sur diverses thématiques telles que la nutrition, les compétences psychosociales (CPS), les addictions, la vie affective et la santé sexuelle (VASS). Ces formations sont complétées par les actions financées dans le cadre du Programme Régional de Formation (PRF) mis en œuvre par l'AREFIE.

L'objectif étant de faire monter en compétence et en connaissance les professionnels des Missions Locales afin qu'ils aient la capacité d'animer des ateliers santé mais aussi pour faciliter l'intégration de cette problématique dans la prise en charge et l'accompagnement au quotidien des jeunes.

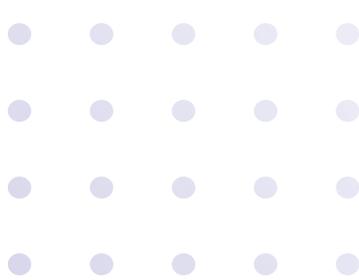


En 2024, **25 Missions Locales sur les 42 que compte la région des Hauts de France (soit 59,5 %) ont déposé un ou plusieurs projets** inscrits dans les programmes modélisés et ont mis en œuvre des actions de sensibilisation/accompagnement auprès des jeunes autour des compétences psychosociales (16 Missions Locales sur 25 soit 64 %) et/ou la nutrition (21 Missions Locales sur 25 soit 84 %) par exemple.

L'évaluation globale de santé réalisée en 2023 couvrant une période de 2018 à 2023, a permis en 2024 de développer une nouvelle thématique, celle des addictions, de concert avec les partenaires régionaux experts et en lien avec les Missions Locales. Un travail de modélisation du nouveau programme a été engagé.

Dans le cadre du nouveau Projet Régional de Santé 2024 (convention pluriannuelle 2024-2029), **les Missions Locales ont contribué à l'« Étude Santé Jeunes » en collaboration avec l'AREFIE, l'ARS et l'OR2S** afin d'évaluer l'état de santé des jeunes accompagnés. Cette étude avait notamment pour objectif de mettre en perspective les nouvelles priorités de santé à venir pour les jeunes et adapter aux mieux les actions de prévention.





7.1 ■ Prévention et promotion de la santé

La santé faisant partie intégrante de l'accompagnement global proposé par les Missions Locales, de nombreuses actions très diverses en prévention et promotion de la santé sont mises en œuvre et mobilisent divers acteurs : référents santé, professionnels de la santé, partenaires locaux. En 2024, 39219 jeunes des Hauts de France ont pu bénéficier d'une offre de service en santé soit 34 % des jeunes accompagnés par les Missions Locales. En effet, celles-ci ont un rôle clé à jouer dans la prévention et la promotion de la santé qui constitue un levier à l'insertion sociale et professionnelle et qui se traduit par :

- Un accompagnement des jeunes pour l'accès aux droits et aux soins : des bilans de santé et des réunions d'information collectives et/ou des entretiens individuels sur l'accès aux droits et aux soins sont organisés dans le cadre du partenariat avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) et la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT). En 2024, cela concerne 10 305 jeunes soit un peu moins de 9 % des jeunes accompagnés en mission locale ;
- Le développement des compétences psychosociales (CPS) : des programmes de 6 séances en moyenne sont proposés aux jeunes en groupes fermés afin de leur permettre de renforcer leurs compétences émotionnelles, cognitives et sociales en travaillant la confiance en soi, la gestion du stress et des émotions, la résolution de problèmes, la communication et la coopération. 2 695 jeunes ont pu bénéficier de cet accompagnement en 2024 soit 2,3 % des jeunes accompagnés en mission locale ;
- La prise en compte de la santé mentale : la mise en place de permanences psychologiques offre aux jeunes en souffrance psychique la possibilité de bénéficier d'un accompagnement psychologique au sein de la Mission Locale afin de renforcer l'accompagnement des jeunes, en particulier face aux obstacles psychologiques qu'ils rencontrent dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle. 13 410 jeunes ont pu bénéficier de ce service en 2024 soit 11,6 % des jeunes accompagnés en mission locale ;
- Le montage de projets autour de la nutrition et l'activité physique : des programmes sont conçus pour favoriser une alimentation équilibrée et la pratique d'une activité physique régulière en sensibilisant les jeunes aux méfaits de la sédentarité. En 2024, 1 405 jeunes ont pu suivre des ateliers et pratiquer conjointement une activité physique soit 1,2 % des jeunes accompagnés en mission locale. D'autres sujets connexes à la nutrition menés par l'Institut Louis Pasteur, partenaire de l'AREFIE, ont vu le jour en 2024. Plusieurs actions autour de la prévention cardio-vasculaire, l'obésité et le diabète de type 2 ont été réalisées. 4 Missions locales ont pu bénéficier de ces actions. Les jeunes des missions Locales ont pu également participer aux olympiades associant la nutrition à l'insertion professionnelle, lors d'un événement financé par la fondation Auchan ;
- La modélisation de projets vie affective et santé sexuelle : des temps de sensibilisation via un programme composé de plusieurs ateliers sont proposés aux jeunes afin de les informer et les sensibiliser sur la contraception, les Infections Sexuellement Transmissibles (IST), les violences, le consentement, les discriminations et la vie affective. 808 jeunes ont suivi une action en 2024 soit 0,7 % des jeunes accompagnés en mission locale. L'AREFIE et les Missions Locales de Béthune, Lens et Montreuil, le CIDFF 62 et la FRCIDFF ont développé un outil de formation facilitant l'accompagnement des femmes et des personnes transidentitaires victimes de violences à destination des CIP. Ce qui a permis aux professionnels de 10 Missions Locales d'accéder à la formation « Animer un projet sur la VASS » en 2024. À ce jour 4 autres Missions Locales prévoient de se former en 2025 ;
- Les addictions et les conduites à risques : En plus des trois projets modélisés (compétences psychosociales (CPS), nutrition, vie affective et santé sexuelle (VASS)), l'AREFIE au côté de l'ARS et des Missions Locales d'Arras, Creil, Douai, Lens, Méru, Montreuil et Tourcoing se sont engagées dans la modélisation de ce nouveau projet qui est en cours d'élaboration

7.2 ■ Focus sur l'activité des psychologues en Mission Locale

La santé mentale des jeunes accompagnés en Mission Locale constitue un enjeu majeur de leur parcours d'accompagnement par les structures. L'étude réalisée en 2024 par l'ARS, l'AREFIE et l'OR2S Hauts-de-France sur la santé des jeunes accompagnés en Mission Locale a permis de montrer qu'une part importante d'entre eux présente des signes alarmants d'anxiété, de dépression ou d'estime de soi.

Afin de favoriser l'accès au soin des jeunes en matière de santé mentale, l'ARS et l'AREFIE se sont associées pour apporter des réponses concrètes aux besoins identifiés. Depuis octobre 2023, un soutien financier a été mis en place pour développer l'intervention de psychologues auprès des jeunes directement dans les Missions Locales.

Au cours de l'année 2024, 23 Missions Locales ont pu bénéficier de cette offre de service mise en place.

La mise en place d'un service de consultation au sein des Missions Locales a rendu ce service accessible, ne nécessitant pas les démarches administratives habituelles qui désincitent souvent les jeunes à consulter. De plus, les jeunes rapportent **se sentir entendus, écoutés et soutenus** dans ces consultations, ce qui se traduit de façon favorable dans leur insertion socio-professionnelle ainsi que par une amélioration de leur bien-être, de leur confiance en eux et de leur estime de soi. Le climat de confiance et l'accompagnement des jeunes au sein des structures a ainsi pu être renforcé.

L'effet a été positif aussi pour les conseillers qui se sont sentis **soutenus dans leur mission d'accompagnement**, notamment sur les problématiques de santé mentale pour lesquelles ils ne sont pas formés. Ils évoquent « un atout considérable » pour l'accompagnement des jeunes.

Globalement, les jeunes en besoin adhèrent favorablement au contexte de consultation d'un psychologue en Mission Locale qui permet de dédramatiser cette consultation puisqu'elle est réalisée dans un lieu de confiance pour eux. Cette adhésion se traduit par une hausse importante du nombre de demandes de consultations provenant des jeunes.

Zoom sur...

... l'activité de la psychologue de la Mission Locale de l'Artois

La psychologue intervient dans la structure une journée et demie par semaine. Les jeunes effectuent leurs demandes auprès de leurs conseillers qui les transmettent au référent santé de la structure. Ce dernier contacte ensuite directement les jeunes afin de mieux comprendre leurs besoins, de les informer sur les ressources d'accompagnement territoriales existantes et de leur expliquer les modalités d'accès aux consultations avec la psychologue de la Mission Locale.

Ce travail effectué en amont permet à la psychologue de se consacrer pleinement aux consultations avec les jeunes. Le nombre de demandes étant important, ce travail préalable permet également de pouvoir orienter certains jeunes vers des partenaires qui pourront les accompagner hors de la Mission Locale. L'adhésion des jeunes à ce dispositif se traduit par le faible taux d'annulation des rendez-vous et par la demande croissante d'accès aux consultations. Une augmentation du temps de présence de la psychologue au sein de la Mission Locale serait même nécessaire.

Le travail de la psychologue est autant apprécié par les jeunes que par les conseillers de la Mission Locale. Des temps de concertation entre la psychologue et le référent santé sont organisés régulièrement. Il s'agit d'un « dispositif précieux » ouvert à tous les jeunes accompagnés par la Mission Locale. Il permet une offre complémentaire de l'accompagnement proposé par les structures du territoire et de renforcer l'offre de service Écoute et Soutien de la Mission Locale.



ALLER VERS L'EMPLOI

8.1 ■ Les Missions Locales : un tremplin vers le monde professionnel

Le réseau des Missions Locales des Hauts-de-France s'appuie sur une solide implantation territoriale et a tissé, au fil des années, un maillage étroit de partenariats avec les acteurs économiques locaux. Grâce à cette présence active, il entretient des relations privilégiées avec un large éventail d'entreprises, qu'il s'agisse de très petites entreprises (TPE), de petites et moyennes entreprises (PME), d'associations ou encore de grandes entreprises implantées sur le territoire.

L'un des piliers de cette dynamique repose sur une relation de proximité avec le tissu économique local. Chaque Mission Locale dispose ainsi **d'un service relations aux entreprises dédié**, chargé d'accompagner les employeurs dans leurs démarches de recrutement, d'intégration et de formation des jeunes. Grâce à cet engagement quotidien, les Missions Locales facilitent la mise en relation entre les **jeunes en recherche d'emploi et les entreprises en quête de nouveaux talents**, contribuant ainsi activement au développement économique et social des territoires.

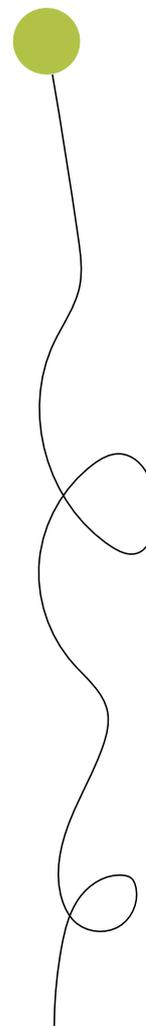
Les **132 Chargés de Relation aux Entreprises (CRE) du réseau des Missions Locales** accompagnent les structures dans leurs démarches de recrutement, en offrant notamment :

- Un accompagnement RH de premier niveau : conseil aux petites entreprises et artisans pour structurer leurs recrutements et mobiliser les dispositifs d'aide existants ;
- Un processus d'accompagnement en quatre étapes : définition des besoins RH, élaboration d'une stratégie de recrutement sur mesure, présélection des candidats et suivi post-embauche pour assurer une intégration réussie.

Parallèlement, les Missions Locales offrent aux jeunes un accompagnement personnalisé, en les orientant vers les secteurs qui recrutent, en les aidant à élaborer des outils de candidature efficaces et en les préparant aux entretiens d'embauche.

Des mises en situation professionnelle, telles que les Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP), sont également proposées pour faciliter leur insertion et répondre aux besoins des employeurs. Cette immersion temporaire au sein d'une entreprise permet au jeune de :

- Découvrir un métier dans un environnement réel et valider son projet professionnel ;
- Acquérir une première expérience pratique et développer des compétences adaptées au poste visé ;
- Faciliter son intégration en entreprise et créer une opportunité d'embauche en cas d'adéquation avec les attentes de l'employeur.



Zoom sur...

... le projet La Fabrique en Pratique porté par la Mission Locale La Fabrique Défi

Entretien avec **Julien Wildau**, chargé de projet La Fabrique en Pratique à la Mission Locale La Fabrique Défi

Pouvez-vous présenter l'origine du projet la Fabrique en Pratique ?

Julien Wildau : Le projet la Fabrique en Pratique (FeP) émane d'une réflexion datant de 2021 menée initialement par la Maison de l'Emploi et de la Formation du Calais et l'agglomération du Grand Calais Terre et Mer mettant en évidence la problématique d'un manque d'attractivité sur les métiers d'avenir du territoire.

À la suite de cette réflexion, en 2022, une cité des métiers expérimentale a été mise en place sur plusieurs secteurs clefs du territoire. La réussite de cette expérimentation a mené à la décision de pérenniser cette action sous le nom définitif de La Fabrique en Pratique.

En janvier 2023, la FeP a vu le jour au sein du Service d'Action Sociale SAS Coluche (3 salles mises à disposition) avec la mise en place de sessions thématiques en partenariat avec des entreprises, des organismes de formation et d'associations du territoire. En 2024, nous avons organisé, en plus des séances de groupe avec les demandeurs d'emploi et les collégiens, neuf matinées thématiques pour la découverte de différents métiers et accueilli 1 775 personnes tout au long de l'année.

Quel est l'objectif principal de la Fabrique en Pratique ?

J. W. : L'objectif premier de la FeP est de proposer un environnement immersif et innovant pour faire découvrir les métiers à travers l'expérimentation et le test. Nous travaillons à faire découvrir l'ensemble des métiers en tension de recrutement sur notre territoire. Ils sont à ce jour autour d'une quarantaine.

Nous étions dans un lieu provisoire en 2023 et 2024, l'inauguration le 15 janvier 2025 de nos locaux définitifs (espace de 250 m² au sein d'un quartier prioritaire) nous permet la mise en place d'ateliers, de tests métiers et la présentation de matériel expérimental permanent, une belle opportunité d'enrichir l'aspect expérimental et d'accroître le nombre de personnes sensibilisées.

Nos ateliers de découverte métier sont de plus en plus réalistes s'appuyant sur des tests utilisant des matières premières, une salle de cinéma, des casques VR, un poste à souder, etc. On propose aujourd'hui une réelle expérience immersive et d'aide à la définition de parcours professionnel.

La Fabrique en Pratique en 4 mots : Innovant / Évolutif / Précis et d'Avenir.

En quoi la Fabrique en Pratique est un plus pour vos publics et les habitants du territoire ?

J. W. : C'est un outil pour les jeunes du territoire, afin d'accueillir les classes de 5^e et de 3^e des collèges de Calais pour leur faire découvrir les métiers d'avenir.

On est également en cohérence avec le Programme Régional de Formation (PRF) où en amont des démarrages de formation, nous programmons des sessions de découverte de ces métiers. On souhaite être proche des besoins réels d'offre de formation et d'offre d'emploi de notre territoire. Cela permet aussi aux demandeurs d'emploi de se projeter sur des métiers ayant des besoins de main-d'œuvre à court ou moyen terme.

En quoi les entreprises et les filières économiques du territoire pourront bénéficier de la mise en place de la Fabrique en pratique ?

J. W. : Pour les entreprises c'est une manière de rencontrer directement de potentiels candidats mais surtout une réelle opportunité de faire découvrir son activité et ses métiers. On souhaite que les entreprises utilisent ce lieu pour créer un appel d'air et susciter de nouvelles vocations.

On travaille également sur la présentation des projets de territoire, locaux comme voisins. C'est le cas avec les entreprises Verkor et le CNPE de Gravelines notamment. Avec Verkor, l'objectif est de présenter le process de fabrication de la batterie, les technologies associées

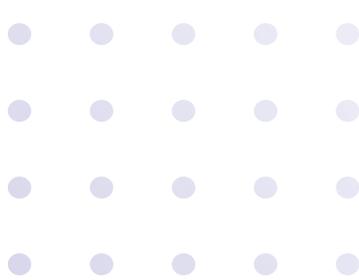
Quels sont les partenaires engagés dans ce projet ?

J. W. : On peut distinguer 4 grandes catégories de partenaires :

- Les partenaires financeurs qui ont permis la mise en place de ce projet : Ville de Calais, État, ANCT, Conseil Régional, Département du 62, FSE, La fondation reflet d'Opale ;
- Les partenaires institutionnels qui sont à la fois prescripteurs, exposants et experts métiers : Proch Info Formation, DFP Conseil Régional, France Travail, Douanes, Police Nationale, Armée, UIMM, Constructys, GIP NO et Proch Emploi ;
- Les partenaires organismes de formation qui nous accompagnent sur la découverte des filières et la création des ateliers découverte des métiers : Lycée du Détroit, Saint-Pierre formation, INSTEP, Jean Bosco, AFPI, ECF, AFTRAL, City Pro, Greta, Léonard de Vinci, Normandie Niémém, Croix Rouge, APAVE, Trihom, AFPA, Laho, Crefo, ULCO ;
- Les partenaires entreprises ou associations qui nous accompagnent sur les tests métiers et la mise en place de session de formation : L'hémisphère, RDV Transport, Transports Carpentier, TransDev, Socarenam, Idea, Aciers du Littoral, Pierru Bâtiment, Interor, Verkor, SOS Village Enfants, AMB ASSAD, Unaide, France Instruction Cynophile, Sfen, EDF, Sevadec, Domitys, Electromob, Face, Industeam, 2ISD, Compagnie du Dragon, Leroy Merlin.

Et demain ? La FeP en 2025 ?

J. W. : 2025 débute avec l'inauguration de nos nouveaux locaux, nous souhaitons renforcer la mise en place de sessions de découverte des métiers, accueillir du public sans rendez-vous et développer de nouveaux partenariats. Nous allons également renforcer la mise en place d'outils de suivi, des fiches métiers à destination de nos publics.



8.2 ■ Se former avec la Mission Locale

L'accès des publics jeunes à la formation représente une étape fondamentale dans leur parcours d'insertion vers l'emploi durable. Par sa mobilisation inconditionnelle lors des différentes étapes du parcours des jeunes, le réseau des Missions Locales des Hauts-de-France contribue pleinement à sécuriser leur accès à la formation en levant les freins rencontrés, en mobilisant les dispositifs et financements adaptés, et en coconstruisant des solutions territoriales et partenariales innovantes. **Depuis leur premier accueil au sein de la structure jusqu'à leur entrée en formation**, les jeunes construisent avec leurs conseillers leur projet d'accompagnement personnalisé et le socle de leur avenir professionnel.

La force de frappe du réseau via ses multiples implantations régionales, sa capacité à innover et à apporter des solutions globales aux publics accompagnés sont autant d'atouts mis au service des jeunes.

Dans un contexte de fortes évolutions impactant les politiques publiques de l'emploi et de la formation en 2024, dans le cadre de la mise en place de la loi du 18 Décembre 2023 pour le Plein Emploi et du nouveau Plan d'Investissement dans les Compétences 2024/2027, la dynamique du réseau des Missions Locales des Hauts-de-France s'est poursuivie avec un engagement fort et continu.

Sa participation active aux enjeux économiques liés à l'implantation de sites industriels, l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, la construction du Canal Seine Nord Europe, le verdissement des emplois et formations, le développement des filières de la mobilité électrique, du nucléaire, etc., a permis la réussite de ces déploiements auprès des publics accompagnés, au bénéfice de leur accès à l'emploi et à la formation.

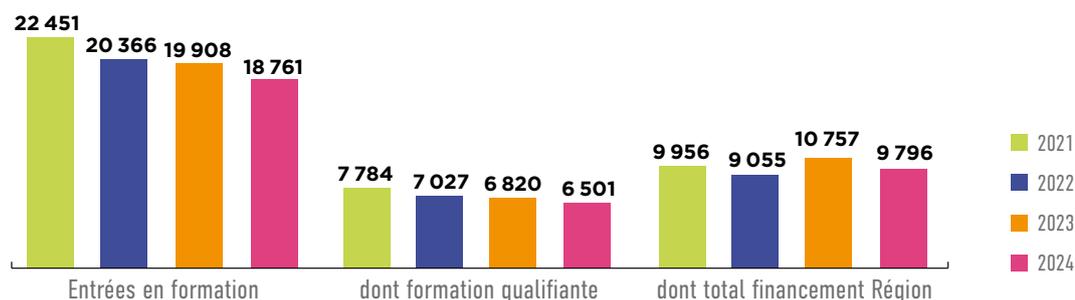
L'accompagnement vers l'entrée en formation au sein des Missions Locales revêt de multiples facettes :

- La sensibilisation aux différentes filières métiers et formations ;
- La découverte des formations par des événements dédiés à l'attractivité des métiers et formations ;
- Des visites et immersions au sein des organismes de formations ;
- Des démonstrateurs et mises en situations au sein de plateaux techniques de formation ;
- Des rencontres et témoignages de jeunes en formation ;
- Des ateliers spécifiques dédiés aux métiers en tension et à l'offre de formation ;
- Des temps forts valorisant la mixité des métiers ;
- Des modalités innovantes et ludiques de réalité virtuelle et immersive.

Acteur incontournable dans les dynamiques régionales, territoriales et partenariales favorisant la sécurisation des parcours des jeunes, le réseau des Missions Locales des Hauts-de-France développe spécifiquement l'articulation Emploi / Formation dans une logique de parcours sans rupture. Celle-ci s'inscrit dans les ressorts mêmes de la demande initiale des publics à leur entrée en accompagnement au sein du réseau, qui concerne majoritairement la construction d'un projet professionnel afin d'accéder à un emploi. À titre d'exemple, en 2024, trois axes spécifiques ont été abordés lors d'un séminaire réunissant les Missions Locales, en complément d'actions sur l'attractivité des métiers et formations : la mobilisation des publics, la sécurisation vers l'emploi des sortants de formation et l'articulation des parcours et dispositifs.

Les deux zooms ci-dessous illustrent cette dynamique avec, d'une part, une découverte en itinérance des opportunités de formations continues et en apprentissage sur le territoire de l'Oise, et d'autre part la création d'un parcours sans rupture d'orientation vers la formation sur la métropole lilloise.

Évolution du nombre d'entrées en formation sur 2021, 2022, 2023 et 2024



Zoom sur...

... l'action Road Trip Apprentissage et Formation portée par la Mission Locale de la Vallée de l'Oise

Entretien avec **Laurie Ginieis**, référente formation de la Mission Locale de la Vallée de l'Oise

« Ouvrir le champ des possibles de l'apprentissage et de la formation professionnelle représente un levier fort dans l'accompagnement des publics jeunes. Le dispositif Road Trip Apprentissage et Formation s'inscrit dans cette dynamique destinée à sécuriser l'accès des jeunes à la qualification par la formation ».

Quels sont les objectifs de ce dispositif, lancé en 2018 par la Mission Locale sur son territoire, et en constante adaptation aux besoins des publics ?

Laurie Ginieis : Depuis 2018, ce dispositif, financé par la politique de la ville, a répondu à la nécessité de faire découvrir aux jeunes publics de façon concrète les filières métier porteuses sur le territoire, en allant à la rencontre des Centres de Formation d'Apprentis (CFA). En effet, les différents constats effectués auprès des jeunes accompagnés par la Mission Locale montraient une méconnaissance des possibilités offertes sur le territoire, particulièrement pour les publics issus des Quartiers Politique de la Ville (QPV). Depuis 2023, les actions se sont déployées également au sein des organismes de formation proposant des actions financées par le Conseil régional HDF dans le cadre du Programme Régional de Formation, afin de valoriser les opportunités de qualification sur des filières porteuses.

Comment ce projet est-il déployé ?

L. G. : Quatre fois par an, sur une semaine, 12 jeunes découvrent les formations proposées en apprentissage et formation professionnelle en allant à la rencontre des CFA et organismes

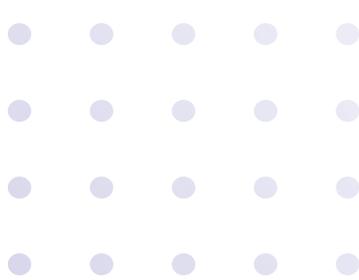
de formation, en minibus, accompagnés par des conseillers de la Mission Locale. Durant ce temps fort partenarial, ils découvrent les plateaux techniques des organismes, se confrontant ainsi à la réalité d'un métier, d'une formation, allant même jusqu'à réaliser des mises en situation telles que contribuer à la réalisation d'un plat au sein des plateaux de cuisinier de la CMA et de l'INFREP, à la taille de pierre au sein de la Pierre d'Angle des Apprentis d'Auteuil, ou s'initier à la conduite de chariot élévateur au sein de FRC Techniques. Des liens forts sont créés avec les organismes et au sein du groupe, permettant ainsi le renforcement de la confiance en soi, et un travail sur les compétences clés. À l'issue, le projet est retravaillé plus en profondeur avec chaque conseiller, par des immersions possibles en plateaux techniques, coconstruites avec les sites concernés, et des réunions d'information collectives articulées avec les CFA et organismes de formation.

Quelles sont les perspectives du Road-Trip pour 2025 ?

L. G. : Les résultats montrent un réel engagement des jeunes, une pleine satisfaction et vraie dynamique à s'orienter et concrétiser leur projet.

Les actions seront reconduites jusqu'en 2026 avec des projets ciblant différentes typologies de publics, de nouvelles filières métiers et le développement des partenariats avec les CFA et organismes. Déjà, une action spécifique s'adressant à de jeunes allophones en Contrat d'engagement jeunes ne maîtrisant pas le français, a été déployée par la découverte des plateaux techniques d'organismes de formation intervenant sur le programme S'Engager vers l'Emploi de la Région HDF.





Zoom sur...

... le parcours « De la sensibilisation à l'entrée en formation » organisé par les Missions Locales du Versant Nord Est de la Métropole Lilloise (MELT de Tourcoing, Mission Locale de Roubaix, GIP AGIRE Val de Marque et Mission Locale Wattrelos Leers)

Entretien avec **Isabelle Lamarche**, responsable du service Formation de la MELT de Tourcoing

« Développer et sécuriser l'accès des publics jeunes à la formation en mobilisant, construisant et articulant des dispositifs innovants permet à la fois une réponse aux enjeux de qualification en vue d'emploi durable, et une communication adaptée aux jeunes publics. Le parcours complet « De la sensibilisation à l'entrée en formation » lancé par les Missions Locales du Versant Nord Est de la Métropole Lilloise répond en tout point à ces objectifs ».

A quels contexte et enjeux répond cette ingénierie de parcours mise en place sur le territoire ?

Isabelle Lamarche : Un double constat a conduit à cette mise en œuvre :

- D'une part des difficultés existaient lors de la validation de l'entrée en formation, liées à un besoin de développement de connaissances sur les métiers concernés et d'acculturation des publics au contexte de la formation ;

- D'autre part, des situations d'abandon lors du parcours de formation avaient permis d'identifier le besoin de plus impliquer le jeune en amont de l'entrée en formation, de confirmer le fait qu'il soit prêt à y entrer, et ainsi valoriser la motivation des publics auprès des équipes pédagogiques des partenaires organismes de formation.

Quels en sont les publics cibles et les modalités de mise en œuvre ?

I. L. : Ce parcours s'adresse à tous les publics jeunes, qu'ils aient ou non déjà défini un projet.

La participation des conseillers durant toutes les étapes du parcours permet leur contribution dans le cadre de l'accompagnement du jeune, mais également le développement de leurs connaissances des métiers et formations concernés. Après l'identification d'une filière métier / formation présentant des

difficultés de sourcing et répondant aux besoins des jeunes, une ingénierie de parcours est coconstruite, permettant d'articuler 3 temps forts :

- Un événement ludique et partenarial, Happy Days des métiers et formations, associant jeunes et conseillers ;
- Des immersions et visites de plateaux techniques d'organismes de formation, permettant des mises en situation, rencontres et témoignages de pairs et équipes pédagogiques ;
- L'atelier « Formation : Prêt partez ! » avec une préparation aux tests et entretiens pour les candidats intéressés par la formation, et l'intervention de l'organisme de formation.

Les partenariats enclenchés dès le début du projet, ainsi que le travail en collectif permettent de générer l'adhésion des publics et d'accroître le nombre d'entrées en formation. La planification en amont des différents temps sécurise le parcours des jeunes et leur mobilisation. Cinq secteurs ont déjà été mis en lumière sur le territoire avec les partenaires : la sécurité avec ADAPECO, santé / social avec le CREFO, logistique avec Promotrans/ElevUp/Aftral, le numérique avec Simplon / ZCode et l'industrie avec EIC Tourcoing / Greta.

Disposez-vous de premiers résultats et retours d'expérience ?

I. L. : Des premiers résultats quantitatifs et qualitatifs illustrent les valeurs ajoutées de ce parcours pour les jeunes, les conseillers et organismes de formation. Plus de la moitié des jeunes confirment leur orientation à l'issue du parcours ; ils témoignent également avoir développé leur motivation et leur confiance en eux par la constitution d'un groupe en amont de leur entrée et la rencontre avec l'organisme.

En 2025 de nouveaux projets seront mis en œuvre avec des perspectives de développement inter-filières et une sensibilisation orientée sur les appétences et conditions de travail.

8.3 ■ L'accès des jeunes à l'emploi

CONTEXTE ÉCONOMIQUE EN 2024

L'année 2024 prolonge la tendance observée en 2023, avec un contexte économique défavorable pesant lourdement sur l'insertion professionnelle des jeunes. Entre ralentissement de la croissance, incertitudes économiques et mutations du marché du travail, les opportunités d'emploi se raréfient, accentuant les difficultés des publics les plus vulnérables. Le chômage atteint 7,4 % de la population active et les jeunes de 15 à 24 ans restent les plus touchés, avec un taux de 15,3 %, soit plus du double de la moyenne nationale.

DES RÉSULTATS EN BAISSSE MAIS UN RÉSEAU TOUJOURS DYNAMIQUE

Face à ces défis, l'insertion professionnelle des jeunes a connu un recul en Hauts-de-France. Au total, **93823 contrats ont été conclus par des jeunes accompagnés par les Missions Locales des Hauts-de-France en 2024**, soit une diminution de **6 % par rapport à l'année 2023**. Cette baisse traduit les difficultés rencontrées par les employeurs, notamment les TPE-PME.

Malgré ce recul, les Missions Locales des Hauts-de-France confirment **leur dynamisme et leur efficacité**, en restant pour la **3^e année consécutive, le 1^{er} réseau régional en matière d'insertion professionnelle des jeunes**. Elles devancent ainsi les autres grandes régions, notamment l'Occitanie et l'Île-de-France, qui affichent des volumes de recrutements légèrement inférieurs. Cette performance repose sur :

- Une forte implantation territoriale;
- Une capacité d'adaptation aux réalités du marché du travail, avec des dispositifs innovants d'accompagnement;
- Des partenariats solides avec les acteurs économiques locaux.

UNE CONTRIBUTION MAJEURE À L'EMPLOI DES JEUNES AU NIVEAU NATIONAL

Le rôle central des Hauts-de-France dans l'insertion des jeunes est encore plus évident lorsque l'on examine son poids à l'échelle nationale. En effet, la région représente **14 % des contrats signés au niveau national** par les jeunes accompagnés par les Missions Locales sur l'ensemble du territoire français.

LES MISSIONS LOCALES, PRESCRIPTRICES DES POLITIQUES DE L'EMPLOI

Les Missions Locales, mandatées par l'État, jouent un rôle essentiel dans la prescription des contrats aidés, facilitant l'insertion des jeunes en difficulté. En 2024, elles ont accompagné les entreprises du secteur marchand via le Contrat Initiative Emploi (CIE) et les associations et collectivités à travers le Parcours Emploi Compétences (PEC).

- **453 contrats CIE** ont été prescrits, permettant à des jeunes d'accéder à une expérience professionnelle en entreprise avec un soutien financier pour les employeurs;
- **1500 contrats PEC** ont été signés, offrant une opportunité d'insertion dans le secteur non marchand avec un accompagnement renforcé.

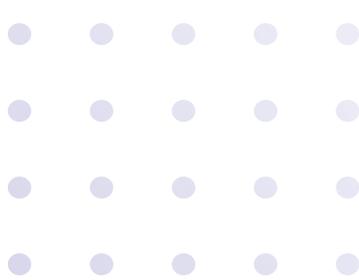
Avec **1953 contrats aidés en 2024**, les Missions Locales des Hauts-de-France continuent d'être un **acteur majeur de l'insertion professionnelle**, en soutenant à la fois les jeunes, les employeurs et l'économie locale. Ces dispositifs restent un levier essentiel pour sécuriser les parcours et favoriser un accès durable à l'emploi.

453

CONTRATS CIE
PRESCRITS

1500

CONTRATS PEC
SIGNÉS



8.4 ■ L'alternance : un moyen d'insertion professionnelle efficace

En 2024, l'alternance s'affirme plus que jamais comme une voie privilégiée pour l'insertion professionnelle des jeunes et le développement des entreprises. Pour la première fois au niveau national, la France franchit le cap symbolique du million d'apprentis, témoignant d'un engouement croissant pour ce dispositif.

Cette dynamique s'explique notamment par l'engagement actif des entreprises, des centres de formation, des chambres consulaires et des acteurs du secteur de l'emploi, parmi lesquelles les Missions Locales occupent un rôle essentiel. Grâce à leur mobilisation, de nombreux jeunes ont pu accéder à une formation en alternance adaptée à leur projet professionnel.

En 2024, **7282 jeunes accompagnés par les Missions Locales des Hauts-de-France** ont ainsi intégré une formation en alternance, parmi lesquels **6379 en contrat d'apprentissage et 903 en contrat de professionnalisation**.

L'implication et l'engagement du réseau des Missions Locales dans le développement de l'apprentissage sont traduits par une croissance de 11 % des contrats d'apprentissage signés entre 2023 et 2024, confirmant ce rôle central dans l'accompagnement des jeunes vers la voie d'insertion professionnelle.

Pour faciliter l'accès des jeunes à l'alternance, les Missions Locales déploient un large réseau de partenariats avec les entreprises et les centres de formation, afin de leur proposer des opportunités adaptées à leur projet professionnel.

Elles mettent en place diverses initiatives pour préparer efficacement les jeunes à cette voie d'apprentissage. Parmi celles-ci, on retrouve les Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel (**PMSMP**), qui permettent une immersion concrète dans le monde du travail, ainsi que des **événements de recrutement** tels que des jobdatings et des **simulations d'entretien**, visant à renforcer leur employabilité.

En parallèle, les Missions Locales se positionnent en interlocuteur privilégié des entreprises. Elles les accompagnent dans leur démarche de recrutement d'alternants grâce à des services dédiés, facilitant l'identification des profils adaptés et proposant des approches innovantes de recrutement.

Ainsi, en 2024, l'alternance confirme son rôle de passerelle essentielle vers l'emploi, conjuguant acquisition de compétences et montée en qualification, au bénéfice des jeunes comme des entreprises.

7 282

JEUNES ONT INTÉGRÉ
UNE FORMATION EN
ALTERNANCE

6 379

JEUNES SONT
EN CONTRAT
D'APPRENTISSAGE

Zoom sur...

... le projet Développement de l'Alternance sur les métiers de l'Aide et du Soins à la Personne (ASP) porté par la Mission Locale l'AMIE du Boulonnais

Entretien avec **Olivier Sautrez**, responsable de secteur à la Mission Locale l'AMIE du Boulonnais

Quels sont les enjeux concernant les métiers de l'Aide et du Soins à la Personne sur votre territoire ?

Olivier Sautrez : Le secteur de l'Aide et du Soins à la Personne fait face à de fortes tensions en matière de recrutement, tensions qui devraient s'accroître dans les années à venir dans un contexte démographique marqué par le vieillissement de la population.

C'est dans l'optique d'y remédier que nous avons initié, il y a trois ans, une nouvelle approche avec un focus sur le soins à domicile. L'objectif principal est d'améliorer l'accès des jeunes aux formations, en particulier celles d'Assistant de Vie aux Familles (ADVF) et d'Accompagnant Éducatif et Social (AES), tout en travaillant sur l'attractivité des métiers.

Pour atteindre cet objectif, plusieurs actions ont été mises en place. Tout d'abord, un petit forum réunissant quatre à cinq structures a vu le jour pour favoriser la montée en compétences sur ces métiers. En 2024, ce sont désormais 55 structures qui y participent.

Il y a trois ans, les formations en alternance sur ce secteur étaient quasiment inexistantes sur notre territoire. Bien qu'une offre de formation du Programme Régional de Formation (PRF) soit disponible, il était indispensable d'accompagner et de stimuler le développement de l'alternance pour offrir de nouvelles opportunités. Ce travail s'est fait en lien avec plusieurs structures, notamment les OPCO Uniformation et OPCO EP, principalement au bénéfice d'acteurs associatifs, le secteur public étant plus contraignant sur le recrutement en alternance.

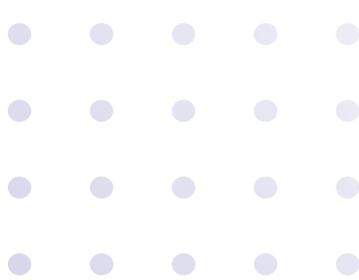
L'une des causes de ce faible développement de l'alternance dans ce secteur était le manque de connaissance des aides à l'embauche d'un apprenti. Une phase d'acculturation a été nécessaire pour les structures accueillantes afin de mieux comprendre le coût d'un apprenti. Conjointement, nous avons coordonné la mise en place d'une formation avec le soutien de l'IRTS et du CFA ADAMS. Ainsi, en 2022, un premier groupe de 14 apprentis a pu entamer sa formation en alternance.

Quels sont les autres leviers que vous avez activés pour faciliter l'accès à ces métiers ?

O. S. : En parallèle, un important travail sur l'attractivité des métiers a été mené. Un processus spécifique a été mis en place pour la formation ADVF, combinant des sessions de sensibilisation et de mise en situation d'une heure, organisées soit en interne dans les Missions Locales, avec du matériel adapté et des témoignages de professionnels, soit avec l'appui d'un centre de formation.

L'ensemble de ces actions a été structuré en cohérence avec le calendrier des formations disponibles sur le territoire. Quatre formations préparatoires sont organisées chaque année, accompagnées de quatre événements de promotion des métiers. Selon leur profil et leurs aspirations, les jeunes peuvent ainsi s'orienter vers une formation PRF ou une formation en alternance, avec la possibilité de débiter en PRF et de poursuivre en alternance. Grâce à ces dispositifs, 30 contrats d'alternance ont été lancés en 2023.

Les perspectives s'orientent désormais vers un travail sur les métiers d'aides-soignants. Une enquête est en cours pour évaluer les besoins en recrutement à moyen terme dans les secteurs de la santé et du médico-social sur le bassin de Boulogne, Montreuil et Calais. Les résultats seront présentés aux membres du CLPE afin d'adapter les actions à venir et de renforcer encore davantage l'accompagnement vers ces métiers essentiels.



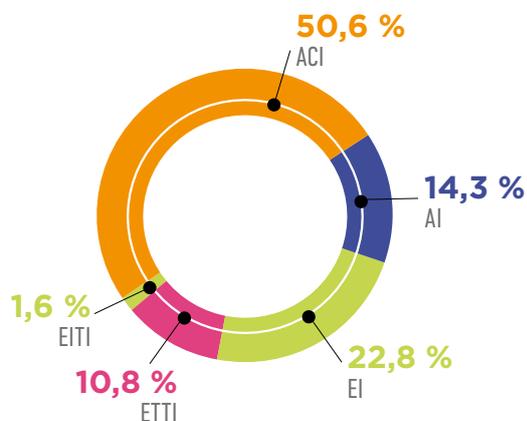
8.5 ■ L'Insertion par l'Activité Économique : une étape vers l'emploi de plus en plus mobilisée par les Missions Locales

L'insertion par l'activité économique (IAE) a pour objet de permettre à des personnes sans emploi et en risque d'exclusion, de bénéficier d'un accompagnement par le travail, en vue de faciliter leur insertion sociale et professionnelle. L'IAE est un parcours de transition vers l'emploi durable qui associe une « mise en situation de travail rémunérée et un accompagnement socioprofessionnel au sein de l'entreprise ». Ce parcours doit permettre aux personnes accompagnées de lever des freins et, grâce aux compétences acquises ou actualisées, d'accéder à un emploi directement ou par le biais d'une formation qualifiante. Un parcours IAE dure 24 mois maximum, il repose sur la délivrance d'un PASS IAE par le biais de la plateforme de l'inclusion. La plateforme de l'inclusion est un ensemble de services numériques créé dans le cadre du Pacte Ambition IAE de 2019, c'est par cette plateforme que passent les candidatures à l'IAE, leur suivi et toutes les étapes d'un parcours IAE.

Les SIAE sont composées de plusieurs typologies de structures adaptées selon l'éloignement à l'emploi de la personne (du plus éloigné au plus proche du milieu ordinaire) :

- Atelier et chantier d'insertion (ACI)
- Association intermédiaire (AI)
- Entreprise d'insertion (EI)
- Entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI)
- Entreprise d'insertion par le travail indépendant (EITI)

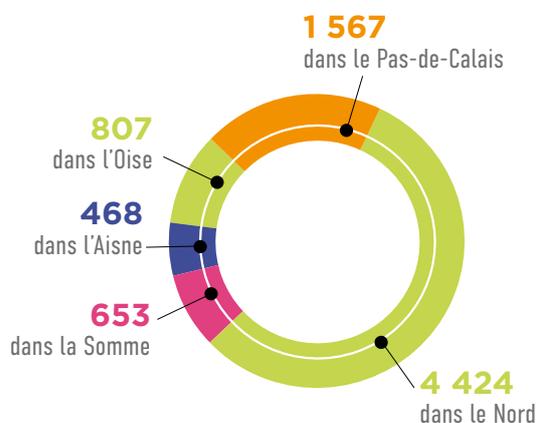
Répartition des structures IAE dans les Hauts-de-France en 2023



L'orientation des jeunes les plus éloignés de l'emploi vers les SIAE est une solution pertinente en complément de l'accompagnement renforcé mis en œuvre par les Missions Locales. La diversité de l'offre est un atout même si l'on observe une certaine disparité en fonction des territoires.

En 2024, 7 919 candidatures émanant des Missions Locales ont été acceptées par les entreprises d'insertion, contre 6 921 en 2023, soit une progression de 12,6 %. Le Nord comptabilise 4 424 de ces candidatures (55,9 %), suivi du Pas-de-Calais avec 1 567 candidatures (19,8 %), de l'Oise avec 807 (10,2 %), de la Somme 653 (8,2 %) et de l'Aisne avec 468 candidatures acceptées (5,9 %). La région représente ainsi à elle seule 11,6 % des candidatures acceptées au niveau national.

Répartition des candidatures émanant des Missions Locales acceptées par les entreprises d'insertion par départements



7 919

CANDIDATURES ÉMANANT DES MISSIONS LOCALES ONT ÉTÉ ACCEPTÉES PAR LES ENTREPRISES D'INSERTION

Témoignage de...

François Limousin, chargé de projet, coordinateur du PLIE et des acteurs de l'Insertion au sein de la Mission Locale Insertion Formation Emploi du Grand Amiénois (MLIFE GA)

Depuis 2 ans, François Limousin s'applique, dans le cadre de son travail de coordinateur du PLIE et en lien étroit avec les services de la Mission Locale qui font partie de la même structure fusionnée, à soutenir une logique de réseau partenarial avec les SIAE de son territoire. Il leur propose ainsi de se réunir au moins 4 fois par an en présentiel, sur une demi-journée, afin d'aborder des sujets aussi divers que la santé mentale, la CPAM, le droit des étrangers, la CARSAT, etc.

L'objectif est de proposer aux acteurs de l'insertion, et plus particulièrement aux CIP en structure SIAE, des réunions d'information et de professionnalisation sur des thématiques transverses. Ces thématiques sont déterminées en amont par ces mêmes structures selon leur besoin. Le PLIE ne se positionne pas en donneur de leçon mais en structure qui va créer du lien.

François Limousin gère la partie logistique en collaboration avec le coordinateur de l'activité RSA pour la Mission Locale qui est lui-même en contact avec une trentaine de structures selon des principes de mutualisation et de mise en réseau.

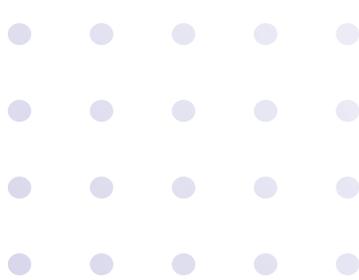
L'Ordre du jour est défini avec les partenaires qui sont spécialistes du sujet. Le fait que ce sont des acteurs locaux,

permet aux référents d'avoir des relais sur les sujets abordés. Les questions sont techniques pour une vraie plus-value et les interventions des partenaires sont jugées très qualitatives.

Les structures adhèrent si bien à la proposition qu'elles sont passées d'une trentaine de structures à plus de 60 présentes sur chaque réunion. Cette mobilisation le conduit ainsi aujourd'hui à envisager d'autres lieux d'accueil pour pouvoir les accueillir dans les meilleures conditions.

L'impression générale est que ces réunions sont bien calibrées aux attentes des structures. Ils apprécient le côté réactif : s'il y a une demande, on met rapidement en place une intervention sur le sujet. Les SIAE apprécient également la souplesse de la mise en œuvre de ces réunions permises par le contact privilégié qu'elles ont avec François Limousin.

Cette pratique permet d'assurer une collaboration étroite avec les entreprises du territoire tout au long de l'année. Les contacts sont constamment actualisés, les besoins en recrutement connus et cela au profit des jeunes et des demandeurs d'emploi au sens large.



8.6 ■ Le parrainage

Le parrainage vise à faciliter l'accès et le maintien dans l'emploi de personnes, jeunes à partir de 16 ans et adultes. Il repose sur l'engagement de bénévoles, qu'ils soient professionnels en activité ou retraités, qui mettent à disposition leur expérience et leur réseau professionnel pour soutenir les jeunes dans leur insertion professionnelle.

Les jeunes bénéficiaires du parrainage rencontrent des difficultés à accéder à un emploi durable en raison d'un manque d'expérience, de qualifications, ou de réseau et relations professionnelles. Souvent, ils éprouvent un manque de confiance en eux et peinent à structurer efficacement leurs démarches de recherche d'emploi.

LE RÔLE DES PARRAINS

De ce fait, les parrains jouent un rôle clé en **partageant leurs expériences professionnelles** et conseils à chaque étape de la recherche d'emploi. Ils aident les jeunes à affiner leur projet professionnel, à rédiger des CV et des lettres de motivations percutantes, à se préparer efficacement aux entretiens d'embauche, à décrypter les codes et attentes du monde de l'entreprise, etc.

Au-delà de l'aspect purement professionnel, les parrains **servent également de modèles inspirants**. Ils encouragent les jeunes à prendre confiance en eux et leur permettent aussi de s'exprimer librement sur leurs aspirations et préoccupations.

Grâce à cette relation privilégiée, les parrains offrent un soutien indispensable pour aider les jeunes à réaliser pleinement leur potentiel et trouver leur place dans le monde du travail.

L'ARTICULATION AVEC LA MISSION LOCALE

L'action des parrains et marraines vient en complément de l'accompagnement assuré par les professionnels des Missions Locales. Le référent parrainage, interlocuteur dédié, assure la constitution des binômes parrain-parrainé et facilite la première rencontre afin de clarifier les attentes et engagements de chacun. Il peut aussi prendre le relai si la situation du jeune le nécessite.

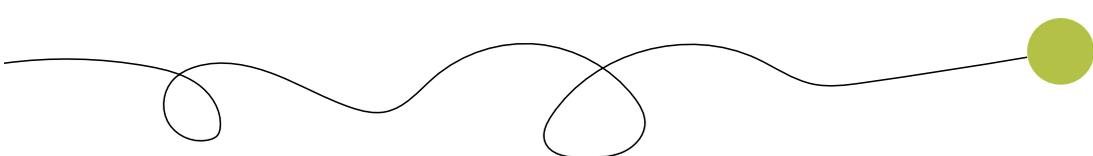
LE PARRAINAGE EN CHIFFRES

En 2024, 2 718 jeunes ont bénéficié du parrainage via une Mission Locale dont 1 648 pour lesquels cet accompagnement a démarré dans le courant de l'année.

Parmi ces jeunes entrés dans le dispositif dans le courant de l'année :

- 28 % sont issus de QPV et 4 % de ZRR ;
- 48 % sont des jeunes femmes ;
- 6 % sont mineurs ;
- 37 % sont de niveau infra bac ;
- 19 % sont de niveau bac +2 ou plus.

En 2024, sur 614 jeunes parrainés, on dénombre : 355 jeunes en emploi (tous types) dont 132 jeunes en emploi durable (CDI ou CDD de plus de 6 mois), 128 jeunes en alternance, et 151 jeunes en formation.



Zoom sur...

... la prise en charge de la thématique du parrainage par la Mission Locale Réussir en Sambre Avesnois

Entretien avec **Fadila Yahia Bey**, chargée de projet Parrainage et **Stéphane Maincent**, responsable de secteur

Le parrainage en Sambre-Avesnois s'applique à tous les jeunes des 151 communes du territoire. L'objectif est d'intégrer 100 jeunes à l'année. Ils sont d'abord orientés sur un atelier où ils sont sensibilisés à la démarche, puis ils renseignent une fiche profil afin d'être orientés le plus qualitativement vers un parrain/marraine qui correspond à leurs besoins. La priorité est donnée aux jeunes avec un projet professionnel validé. Une fois l'atelier réalisé, ils sont positionnés sur des créneaux horaires depuis un agenda accessible à l'ensemble des conseillers. Ils se voient proposer un ou plusieurs rendez-vous. Les rencontres sont essentiellement en individuel mais des temps de collectifs sont également prévus. 48 parrains/marraines sont identifiés dans le dispositif pour le territoire. Ce sont principalement des actifs qui proposent bénévolement de venir en aide aux jeunes de la Mission Locale toute l'année. Il y a un local prévu à cet effet pour permettre d'accueillir les jeunes dans les meilleures conditions.

Cette modalité d'accompagnement nécessite une charge de travail importante c'est pourquoi Lysa Montigny Animatrice Parrainage se charge des sensibilisations en ateliers tandis que Fadila veille à l'organisation des plannings, au recrutement des parrains/marraines et aux réajustements : « il y a un travail de fond qui est fait [...] ça ne reste pas quelque chose de figé, il faut faire en fonction de ce qui marche, comment peut-on faire autrement? ». C'est ainsi qu'en 2024 le parrainage s'est étendu aux jeunes ayant un projet de création d'entreprise : « les parrains souhaitent leur transmettre l'envie d'entreprendre ».

Un jeune accompagné dans ce cadre peut ainsi travailler sur ses compétences, ses qualités, travailler sa posture et surtout parfaire sa connaissance du monde du travail : « Une jeune femme qui recherchait un contrat en alternance a par exemple été reçue par Madame la sous-préfète. L'échange s'est tellement bien passé, qu'elle a été invitée à participer aux vœux de la préfecture ».

Le parrainage permet le « réseautage » : « il y a des « bac + » qui ont vraiment besoin des réseaux, c'est ce qui est vraiment intéressant avec le parrainage. C'est un plus dans le cadre de leur accompagnement ».

Témoignage de...

Cécile Lacaille, marraine à la Mission Locale Réussir En Sambre Avesnois

Pouvez-vous vous présenter ?

C. L. : Je m'appelle Cécile Lacaille. Je suis la directrice du centre social et culturel RAIL ATAC, à Louvroil et également la fondatrice de la crèche de territoire KIWAOO à Villereau.

Comment êtes-vous devenue marraine à la Mission Locale ?

C. L. : Cette mission m'a été proposée par RESA, j'ai accepté car j'ai à cœur d'accompagner et de soutenir les gens de manière générale et grâce à mon parcours varié et atypique, si je peux redonner confiance aux personnes que je rencontre, qui sont dans le questionnement ou le doute, cela me fait plaisir.

Comment voyez-vous votre rôle de marraine ?

C. L. : De la bienveillance, du conseil et du soutien. Écouter les « filleuls » est également très important pour respecter leurs souhaits et leur rythme.

Comment s'articule votre mission avec le conseiller ?

C. L. : La conseillère se tourne vers moi et me propose les rencontres lorsqu'elle identifie un profil à qui je peux apporter soit un retour d'expérience, soit des conseils métiers, une ouverture de réseau ou un accueil en stage d'immersion.

Quelles sont les principales compétences et qualités d'un parrain ?

C. L. : L'empathie, la bienveillance et le non-jugement vis-à-vis des personnes que l'on rencontre. Il faut également savoir dire les choses, même si ce n'est pas toujours aller dans le sens du « filleul ».

Que pensez-vous apporter aux jeunes ?

C. L. : Une vision / un retour d'expérience de la vie de manière générale, de la motivation pour poursuivre leurs projets s'ils sont réalistes et cohérents.

LES PERSPECTIVES 2025

L'année 2025 sera marquée par deux conducteurs majeurs : la mise en œuvre, dès le 1^{er} janvier, de la Loi pour le Plein Emploi, et l'accélération des travaux sur le futur système d'information partagé entre les principaux acteurs du Réseau pour l'Emploi (RPE), dans le cadre d'un chantier nommé « Convergences ».

ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA LOI POUR LE PLEIN EMPLOI

À compter du 1^{er} janvier 2025, les dispositions de la loi modifient les modalités d'accompagnement global des jeunes : l'inscription à France Travail, qui jusqu'ici n'était pas un prérequis pour pouvoir bénéficier du PACEA ou du CEJ, le devient.

Pour éviter les problématiques d'interlocuteurs multiples, le demandeur d'emploi, dès son inscription, répond à un rapide questionnaire sur son parcours, la maturité de son projet professionnel, ses principaux freins, et sa confiance dans sa capacité à faire ses démarches. Sur la base de ses réponses, un algorithme lui propose d'entrer en contact avec un opérateur référent. Celui-ci peut être la Mission Locale, l'agence France Travail, un conseiller Cap Emploi ou le Conseil Départemental. En fonction de l'évolution de la situation du demandeur, ce questionnaire peut être complété à nouveau pendant son accompagnement. Il peut alors être réorienté vers un autre référent pour la suite de son parcours.

Dans une démarche proche du diagnostic déjà pratiqué par les Missions Locales, un « diagnostic partagé » est capitalisé dans une application mise à disposition de l'ensemble des acteurs du Réseau Pour l'Emploi (RPE). Ce diagnostic a vocation à suivre le demandeur (y compris s'il change d'opérateur référent) et à évoluer au fur et à mesure que son projet progresse.

La loi introduit aussi la contractualisation systématique de l'accompagnement de chaque demandeur d'emploi, au travers d'un contrat d'engagement unifié. Pour le public des Missions Locales, cela concerne les deux contrats qui sont déjà déployés par le réseau, à savoir le PACEA et le CEJ.

LE CHANTIER « CONVERGENCES » : VERS UN SYSTÈME D'INFORMATION PARTAGÉ

Depuis 2023, la Direction Générale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DGEFP) a souligné que la mise en place du RPE devrait s'accompagner d'une rationalisation des outils numériques utilisés par les professionnels du réseau. Ces derniers utilisent actuellement chacun leur application informatique ce qui implique des contraintes : les échanges entre les systèmes d'informations sont limités, pas toujours suffisamment efficaces et conduisent à devoir mettre en place des stratégies de sécurisation des données beaucoup trop lourdes.

L'ambition du projet Convergences est de proposer aux acteurs du réseau un système d'information unifié et cohérent, tout en garantissant le respect de leur spécificité : chaque opérateur doit pouvoir intervenir sur un dossier dont il est référent et bénéficier des fonctionnalités propres à son savoir-faire métier.

La transition vers ce nouveau système est également l'occasion d'opérer une mise à jour technologique et de simplifier des procédures de collecte et de traitement de l'information. Les membres du réseau attendent beaucoup de ce nouvel outil.

Les premiers travaux d'expression de besoin, démarrés à l'été 2023, ont abouti début 2024 à la consolidation d'un « livre blanc » regroupant les fonctionnalités et procédures métier que les Missions Locales ont considéré comme indispensables, importantes ou souhaitables. Le début du développement a été effectué mi-2024, pour un déploiement prévu progressivement au cours de l'année 2026. D'ici là, les membres du réseau seront régulièrement sollicités pour procéder à des tests et valider l'adéquation de ce qui est proposé à l'écran avec ce qui est concrètement pratiqué sur le terrain.

Une partie de l'année 2025 sera consacrée à l'accompagnement au changement afin d'être opérationnel lorsqu'i-Milo cédera la place à son successeur. Au niveau national, 15 000 utilisateurs devront être formés à l'utilisation du nouveau système d'information. La Direction des Systèmes d'Information (DSI) des Missions Locales et celle de France Travail produiront des contenus pédagogiques qui seront déployés auprès des structures, et les opérations d'habitation au nouvel outil seront supervisées par les associations régionales.

INDEX

- ADVF : Assistant de Vie aux Familles
AES : Accompagnant Éducatif et Social
AFPA : Agence nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes
AFPI : Association Française pour la Propriété Industrielle
ALS : Allocation de Logement Sociale
ANCT : Agence Nationale de la Cohésion des Territoires
APEC : Association Pour l'Emploi des Cadres
APL : Aide Personnalisée au Logement
ARML : Association Régionale des Missions Locales
ARS : Agence Régionale de Santé
ASE : Aide Sociale à l'Enfance
AVE : Alliance Villes Emploi
CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail
CEJ : Contrat d'Engagement Jeune
CEJ-JR : Contrat d'Engagement Jeune – Jeunes en Rupture
CFA : Centre de Formation d'Apprentis
CIE : Contrat Initiative Emploi
CIR : Contrat d'Intégration Républicaine
CLPE : Comité Locale Pour l'Emploi
CMA : Chambre des Métiers et de l'Artisanat
CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CRE : Chargé de Relation aux Entreprises
DALO : Droit Au Logement Opposable
DEA : Dispositif d'Emploi Accompagné
DGEFP : Direction Générale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
DIRPJJ : Direction Interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
DISP : Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires
DREETS : Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
DSI : Direction des Systèmes d'Information
E2C : École de la deuxième Chance
EPIDE : Établissement pour l'Insertion Dans l'Emploi
FAJ : Fonds d'Aide aux Jeunes
FAJeM : Fonds d'Aide aux Jeunes en Métropole
FSE : Fonds Social Européen
FRR : France Ruralités Revitalisation
GRETA : Groupement d'Établissements
IAE : Insertion par l'Activité Économique
INFREP : Institut National de Formation et de Recherche sur l'Éducation Permanente
INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques
INSTEP : Institut d'Éducation Permanente
IRTS : Institut Régional du Travail Social
LPE : Loi pour le Plein Emploi
MDE : Maisons De l'Emploi
MDS : Maisons Départementales des Solidarités
MEL : Métropole Européenne de Lille
NQT : Nos Quartiers ont des Talents
OFII : Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
OPCO : Opérateurs de Compétences
OPCO EP : Opérateurs de Compétences des Entreprises de Proximité
PACEA : Parcours d'Accompagnement Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie
PDALHPD : Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées
PEC : Parcours Emploi Compétences
PEC TOS : Parcours Emploi Compétences Technique, Ouvrier et de Services
PIAL : Parcours d'Intégration par l'Apprentissage de la Langue
PIC : Plan d'Investissement dans les Compétences
PJJ : Protection Judiciaire de la Jeunesse
PLIE : Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
PME : Petites et Moyennes Entreprises
PMSMP : Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel
PPAIP : Programme Personnalisé d'Accompagnement à l'Insertion Professionnelle
PRF : Programme Régional de Formation
PSAD : Plateforme de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs
QPV : Quartier Prioritaire de la Ville
RPE : Réseau Pour l'Emploi
RQTH : Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé
RSA : Revenu de Solidarité Active
SAS : Service d'Appuis Spécifiques
SEEPH : Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées
SIAE : Structure d'Insertion pour l'Activité Économique
SNU : Service National Universel
SPIP : Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation
TH : Travailleur Handicapé
TPE : Très Petites Entreprises
UIMM : Union des Industries et Métiers de la Métallurgie
ULCO : Université du Littoral Côte d'Opale
UNML : Union Nationale des Missions Locales
UTPAS : Unité Territoriale de Prévention et d'Action Sociale
ZRR : Zones de Revitalisation Rurale

L'ANNUAIRE DES MISSIONS LOCALES DES HAUTS-DE-FRANCE

AEVFLI

Cité sociale Trait d'union
57 rue Paul Bert, 59280 ARMENTIÈRES
Tél. 03 20 10 92 20
www.ville-armentieres.fr/la-mission-locale

ALPES - MÉTROPOLE NORD OUEST

48 avenue du Parc, 59832 LAMBERSART
Tél. 03 20 14 52 80 | emploi-mno.fr

GIP AGIRE VAL DE MARQUE

Parvis Berthelot, 59510 HEM
Tél. 03 20 66 70 15 | www.mde-valdemarque.fr

LILLE AVENIRS

5 boulevard du Maréchal Vaillant, 59000 LILLE
Tél. 03 20 14 85 50 | lilleavenirs.fr

MISSION EMPLOI LYS TOURCOING

85 rue des Ursulines, 59200 TOURCOING
Tél. 03 20 28 82 20 | www.la-melt.fr

IMPULSIONS MÉTROPOLE SUD

202 bis rue Louis Braille, 59790 RONCHIN
Tél. 03 20 97 43 20 | missionlocale-metropolesud.fr

ADELIE VAMB

80 rue Yves Decugis, Ferme Dupire
59650 VILLENEUVE D'ASCQ
Tél. 03 20 71 00 00 | www.adelie-vamb.fr

MISSION LOCALE DE ROUBAIX

92 avenue Jean-Baptiste Lebas, 59100 ROUBAIX
Tél. 03 62 26 04 00 | www.mlroubaix.com

MISSION LOCALE DE WATTRELOS-LEERS

308 rue Carnot, 59150 WATTRELOS
Tél. 03 20 89 44 33 | www.mlwattrelos.com

ENTREPRENDRE ENSEMBLE

66 rue des Chantiers de France, 59140 DUNKERQUE
Tél. 03 28 22 64 00 | www.eedk.fr

MISSION LOCALE DES RIVES DE L'AA ET DE LA COLME

28 place du Général de Gaulle, 59630 BOURBOURG
Tél. 03 28 22 21 03 | www.missionlocale-rivesaacolme.com

AEFFI MISSION LOCALE DE FLANDRE INTÉRIEURE

14 rue Louis Wareim, 59190 HAZEBROUCK
Tél. 03.28.50.38.00 | www.ml-flandreinterieure.com

MISSION LOCALE DU DOUAISIS

222 place du Barlet, 59500 DOUAI
Tél. 03 27 71 48 20 | missionlocaledouaisis.com

MISSION LOCALE DES JEUNES DU VALENCIENNOIS

49 rue Paul Vaillant Couturier, 59770 MARLY
Tél. 03 27 32 38 00 | mljv.fr

RÉUSSIR EN SAMBRE AVESNOIS

20 avenue A. de Lamartine, 59607 MAUBEUGE
Tél. 03 66 32 32 00 | www.reussir-sa.fr

MISSION LOCALE DU CAMBRÉSIS

14 rue Neuve - Espace Cambrésis, 59400 CAMBRAI
Tél. 03 27 73 88 80 | www.facebook.com/mlcambresis

LA FABRIQUE DEFI

21 rue Mollien, 62100 CALAIS
Tél. 03 21 34 15 38 | lafabriquedefi-calais.org

AMIE DU BOULONNAIS

10 allée Meuhl, 62200 BOULOGNE-SUR-MER
Tél. 03 21 30 36 22 | amieduboulonnais.portailml.fr

MIPE DU PAYS DE SAINT-OMER

Rue du Quartier de Cavalerie, Quartier Foch
62503 SAINT-OMER
Tél. 03 21 93 99 00 | www.facebook.com/mipesaintomer

MISSION LOCALE DE L'ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE

121A boulevard des États-Unis, 62406 BÉTHUNE
Tél. 03 21 64 49 40 | www.facebook.com/mlabethune

MAISON DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION LENS LIÉVIN - HÉNIN CARVIN

91 avenue Jean Jaurès, 62800 LIEVIN
Tél. 03 21 74 80 40 | www.facebook.com/MEILLHC

MISSION LOCALE AGGLOMÉRATION HÉNIN-CARVIN

183 avenue des Fusillés, 62252 HENIN-BEAUMONT
Tél. 03 21 20 64 64 | www.mlhenincarvin.fr

MAISON DE L'EMPLOI ET DES MÉTIERS EN PAYS D'ARTOIS

13 ter boulevard Robert Schuman, 62000 ARRAS
Tél. 03 21 58 15 50 | www.mem-artois.fr

ADEFI

1 rue des Procureurs, 62130 ST-POL-SUR-TERNOISE
Tél. 03 21 03 26 10 | www.ade-fi-ml.com

MISSION LOCALE MONTREUIL-CÔTE D'OPALE

Rue Sainte Austreberthe, 62170 MONTREUIL
Tél. 03 21 86 76 96 | missionlocale-mco.fr

MISSION LOCALE DE L'ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAU-THIERRY

L'aiguillage, 2 avenue Ernest Couvrecelle,
02400 ETAMPES-SUR-MARNE
Tél. 03 23 84 23 23
www.missionlocale-chateauthierry.org

MEF DU PAYS DU GRAND LAONNOIS

4 avenue Carnot, 02000 LAON
Tél. 03 23 27 38 90 | www.mefdelaon.com

MEF DU PAYS CHAUNOIS

6 rue de la Bonneterie ZAE du Riez
02700 TERGNIER
Tél. 03 23 57 52 67 | www.mefduchaunois.com

ITINÉRAIRE EMPLOI

58 boulevard Victor Hugo, 02100 SAINT-QUENTIN
Tél. 03 23 06 10 10 | www.facebook.com/itineraireemploi

MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI DES JEUNES DU SOISSONNAIS

18 rue Richebourg, 02200 SOISSONS
Tél. 03 23 74 51 14 | missionlocalesoissonnais.fr

MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI EN THIÉRACHE

27 route d'Hirson, 02140 FONTAINE LES VERVINS
Tél. 03 23 98 91 48 | www.ml-thierache.org

MISSION LOCALE DE LA VALLÉE DE L'OISE

3 square de la Libération, 60100 CREIL
Tél. 03 44 24 22 07 | mlvo.net

MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI DES JEUNES SUD OISE

Place de la Gare, 60300 SENLIS
Tél. 03 44 59 44 00 | mlsj.fr

MAISON EMPLOI FORMATION DU SUD OUEST DE L'OISE

5/7 rue Aristide Briant, 60110 MÉRU
Tél. 03 44 52 35 80 | mefsoo.com

MISSION LOCALE DU PAYS DU GRAND BEAUVAISIS

13 rue Jean Monnet, Cité des Métiers
60008 BEAUVAIS
Tél. 03 60 56 60 60 | mef-beauvaisis.fr

MISSION LOCALE RURALE DU GRAND PLATEAU PICARD

8 impasse de l'Abbaye
60130 SAINT-JUST-EN-CHAUSSÉE
Tél. 03 44 78 72 00 | www.mlrgpp.org

MISSION LOCALE CENTRE OISE

313 chaussée traversière,
ZA les sables de Ramecourt, 60600 AGNETZ
Tél. 03 44 68 27 27 | www.mission-locale-clermont.fr

MISSION LOCALE DU PAYS COMPIÉGNOIS ET DU PAYS DES SOURCES

12-14 rue Saint Germain, 60200 COMPIÈGNE
Tél. 03 44 36 34 44 | www.ml-compiegne.org

MISSION LOCALE CŒUR DE PICARDIE

324 rue du Moulin Saint Blaise, 60400 NOYON
Tél. 03 44 09 86 30 | www.mlcp.org

MAISON POUR L'ENTREPRISE, L'EMPLOI ET LA FORMATION SANTERRE HAUTE SOMME

8 rue de la Madeleine, 80200 PÉRONNE
Tél. 03 22 84 73 60 | www.meef-shs.fr

MISSION LOCALE DE LA PICARDIE MARITIME

82 rue Saint-Gilles, 80100 ABBEVILLE
Tél. 03 22 20 14 14 | www.mlpm.org

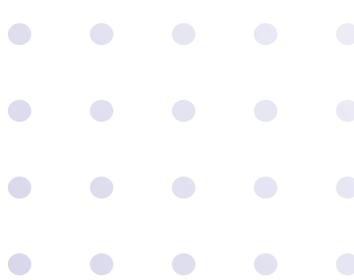
MISSION LOCALE INSERTION FORMATION EMPLOI DU GRAND AMIÉNOIS

10 rue Gresset, 80000 AMIENS
Tél. 03 22 50 04 50 | www.mlifega.fr

INDICATEURS CLÉS PAR DÉPARTEMENT

Indicateur	Région	Nord	Pas-de-Calais	Aisne	Oise	Somme
Les jeunes accompagnés (jeunes ayant bénéficié d'entretiens au cours de l'année)						
Nombre de jeunes accompagnés	115109	55 690	28 458	9 912	12 448	8 601
dont jeunes femmes	47,6 %	47,1 %	48,9 %	46,7 %	47,5 %	47,6 %
dont public résidant en Quartier Politique de la Ville	2,1 %	25,4 %	22,5 %	14,2 %	16,3 %	16,6 %
dont public résidant en territoire « France Ruralités Revitalisation »	6,1 %	0,1 %	5,5 %	31,8 %	8,3 %	14,0 %
dont jeunes mineurs	15,0 %	14,2 %	16,4 %	16,8 %	15,4 %	13,8 %
Nombre d'entretiens individuels menés avec les jeunes	774 096	385 951	194 051	71 669	70 060	52 365
Nombre de collectifs (ateliers, réunion d'information collective)	308 120	116 216	75 744	50 617	45 683	19 860
Les jeunes en premier accueil (jeunes ayant eu leur premier contact avec la mission locale dans l'année)						
Nombre de jeunes en premier accueil	41 463	19 797	9 542	3 832	5 099	3 193
dont jeunes femmes	47,5 %	47,3 %	48,7 %	47,2 %	46,1 %	47,1 %
dont public résidant en Quartier Politique de la Ville	18,9 %	22,4 %	18,2 %	12,1 %	14,7 %	14,0 %
dont public résidant en territoire « France Ruralités Revitalisation »	5,5 %	0,0 %	4,9 %	29,9 %	6,3 %	11,1 %
dont jeunes mineurs	26,4 %	25,3 %	29,9 %	27,2 %	25,4 %	23,7 %
dont jeunes sans diplôme (niveaux 1-2)	37,0 %	36,2 %	38,2 %	38,2 %	38,1 %	35,5 %
Le Contrat d'Engagement Jeune (CEJ)						
Nombre de jeunes ayant contractualisé un CEJ avec la Mission Locale (hors renouvellement de parcours)	29 813	15 061	7 107	3 130	2 864	1 651
dont jeunes résidant en Quartier Politique de la Ville	24,0 %	27,1 %	24,8 %	16,5 %	18,6 %	16,1 %
Total des allocations versées aux jeunes en CEJ dans l'année, en euros	104 280 174	55 039 150	25 401 823	10 277 040	8 641 749	4 920 411
Part des jeunes sortis d'un parcours CEJ avec une situation positive au sens de l'instruction ministérielle (emploi durable ou retour en scolarité)	22,9 %	25,3 %	21,9 %	18,8 %	19,6 %	18,9 %
Part des jeunes disposant d'une situation professionnelle au jour de la fin de leur parcours CEJ ⁽¹⁾	40,0%	42,7%	38,0%	37,2%	36,6%	35,4%

1. Incluant les sorties positives au sens de l'instruction ministérielle, ainsi que les contrats de moins de 6 mois, contrats aidés et périodes de formation continue.



Indicateur	Région	Nord	Pas-de-Calais	Aisne	Oise	Somme
Le Parcours d'Accès à l'Emploi et à l'Autonomie (PACEA)						
Nombre de jeunes ayant contractualisé un PACEA avec la Mission Locale	21 656	8 138	5 970	2 977	2 692	18 799
dont jeunes résidant en Quartier Politique de la Ville	4 125	1 725	1 271	394	426	309
dont jeunes résidant en Quartier Politique de la Ville	19,0 %	21,2 %	21,3 %	13,2 %	15,8 %	16,4 %
Total des allocations versées aux jeunes en PACEA dans l'année, en euros	4 327 125	1 967 285	1 087 223	374 303	511 693	3 866 219
Part des jeunes sortis du PACEA avec une solution d'emploi (durable ou non), d'alternance ou de formation	34,7 %	38,9 %	28,8 %	25,9 %	43,7 %	29,1 %
L'intervention des missions locales sur les différentes thématiques de l'accompagnement global						
Part des jeunes accompagnés ayant bénéficié d'un appui sur la thématique de l'emploi	80,9 %	82,6 %	80,6 %	78,4 %	74,7 %	82,1 %
Part des jeunes accompagnés ayant bénéficié d'un appui sur la thématique du projet professionnel	75,5 %	75,7 %	71,0 %	82,8 %	79,5 %	75,8 %
Part des jeunes accompagnés ayant bénéficié d'un appui sur la thématique de la formation	47,3 %	54,8 %	39,0 %	47,8 %	37,0 %	38,6 %
Part des jeunes accompagnés ayant bénéficié d'un appui sur la thématique de la mobilité	27,8 %	30,6 %	21,4 %	29,6 %	20,5 %	17,6 %
Part des jeunes accompagnés ayant bénéficié d'un appui sur la thématique de la santé	32,2 %	39,1 %	26,0 %	25,8 %	24,6 %	23,6 %
Part des jeunes accompagnés ayant bénéficié d'un appui sur la thématique du logement	18,3 %	23,1 %	15,5 %	13,0 %	8,3 %	14,9 %
Part des jeunes accompagnés ayant bénéficié d'un appui sur la thématique de la citoyenneté et de l'accès aux droits	57,1 %	64,4 %	48,7 %	61,0 %	47,5 %	44,3 %
Part des jeunes accompagnés ayant bénéficié d'un appui sur la thématique de l'accès au sport, aux loisirs et à la culture	12,2 %	16,2 %	9,7 %	3,7 %	8,7 %	8,6 %
Les résultats globaux en termes de parcours professionnel et d'insertion						
Nombre total de contrats de travail obtenus par les jeunes accompagnés	93 823	49 388	22 578	7 319	8 771	5 767
dont contrats durables (CDI et CDD de plus de 6 mois)	11 674	5 660	2 883	773	1 375	983
dont contrats en alternance (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation)	7 492	3 807	2 163	484	589	449
dont contrats aidés (Contrat Unique d'Insertion et Emplois Francs)	2 342	990	711	243	253	145
Nombre total de parcours de formation continue engagés par les jeunes accompagnés	18 671	10 438	4 137	1 391	1 565	1 140
Nombre total de périodes d'immersion en entreprise effectuées par les jeunes accompagnés	25 082	9 400	8 467	2 275	1 413	3 527
Nombre total de jeunes retournés à la formation initiale	3 486	2 037	684	266	318	181

